

182

DB11

Projet d'aménagement hydroélectrique
à Angliers

Abitibi-Témiscamingue 6211-03-065

**PROBLEMATIQUE
D'AMENAGEMENT**

**PREMIERE DES QUATRE PARTIES
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT**

**MUNICIPALITE
REGIONALE
DE COMTE
DE
TEMISCAMINGUE**

18 MARS 1987

PROBLEMATIQUE
D'AMENAGEMENT

PREMIERE DES QUATRE PARTIES
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

MUNICIPALITE
REGIONALE
DE COMTE
DE
TEMISCAMINGUE

18 MARS 1987

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	ii
LISTE DES FIGURES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
AVANT-PROPOS	1
1. <u>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE</u>	5
2. <u>MILIEU PHYSIQUE</u>	9
Géologie	9
Hydrographie	12
Climat	13
3. <u>PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES</u>	19
4. <u>OCCUPATION DU TERRITOIRE</u>	23
Utilisation du sol et potentiel	23
Zones de contraintes	31
Sites d'intérêt	37
5. <u>REGLEMENTATIONS LOCALES ET GOUVERNEMENTALES</u>	39
6. <u>DECOUPAGES ADMINISTRATIFS</u>	43
7. <u>INFRASTRUCTURES</u>	45
Réseaux de transport	45

Réseaux de transport d'énergie et contrôle des eaux	46
Réseaux d'aqueduc et d'égout	48
8. <u>TELECOMMUNICATIONS</u>	51
9. <u>ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES</u>	55
Agriculture	55
Forêt	58
Tourisme	62
Services à la population	64
<u>REFERENCES GENERALES</u>	69

LISTE DES ABREVIATIONS

C.D.E.T.	: Corporation de développement économique du Témiscamingue
C.I.P.	: Canadien International Paper Cie
C.P.T.A.Q.	: Commission de protection du territoire agricole du Québec
C.R.D.A.T.	: Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue
C.R.S.S.S.	: Conseil régional de la santé et des services sociaux
L.A.U.	: Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
M.A.P.A.Q.	: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
M.A.C.	: Ministère des Affaires culturelles
M.E.N.V.I.Q.	: Ministère de l'Environnement du Québec
M.E.R.	: Ministère de l'Energie et des Ressources
M.T.Q.	: Ministère des Transports du Québec
M.L.C.P.	: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
M.R.C.	: Municipalité régionale de comté
M.R.C.T.	: Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
O.T.T.	: Office touristique du Témiscamingue
S.Q.	: Sûreté du Québec
T.N.O.	: Territoire non-organisé
Z.E.C.	: Zone d'exploitation contrôlée

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	: LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	6
FIGURE 2	: CARTE OROGRAPHIQUE	11
FIGURE 3	: PRECIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES	18
FIGURE 4	: LACS ACIDES PH \leq 5.5	33
FIGURE 5	: LACS OU LES POISSONS PRESENTENT UN FORT TAUX DE CONTAMINATION AU MERCURE	35
FIGURE 6	: TERRITOIRES A STATUT PARTICULIER	41
FIGURE 7	: DECOUPAGES ADMINISTRATIFS	44
FIGURE 8	: COMMUNAUTE D'APPEL PAR LOCALITE	52
FIGURE 9	: RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS (RADIO ET TELEVISION	53
FIGURE 10	: RESEAUX DE SERVICES A LA POPULATION	66

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	:	ENSOLEILLEMENT	15
TABLEAU 2	:	ENSOLEILLEMENT (PERIODE DE CULTURE)	16
TABLEAU 3	:	EVOLUTION DE LA POPULATION (1966-1989)	20
TABLEAU 4	:	PERSPECTIVES DE LA POPULATION DE LA MRCT PAR GROUPES D'AGE (1986-2006)	21
TABLEAU 5	:	PERSPECTIVES DU NOMBRE DE MENAGES PAR GROUPES D'AGE POUR LA MRCT	22
TABLEAU 6	:	CLASSEMENT DES SOLS SELON LEUR POTENTIEL AGRICOLE	25
TABLEAU 7	:	NOMBRE DE CHALETS, DE CAMPS DE CHASSE ET DE MAISONS MOBILES, 1991.	27
TABLEAU 8	:	CAPACITE DE SUPPORT THEORIQUE DE CERTAINS LACS, 1991	28
TABLEAU 9	:	NOMBRE DE POURVOIRIES SELON LA PROVENANCE DES PROPRIETAIRES ET NOMBRE D'UNITES D'HEBERGEMENT, 1990	30
TABLEAU 10	:	LACS ACIDES (PH \leq 5.5).	32
TABLEAU 11	:	LACS OU LES POISSONS PRESENTENT UN FORT TAUX DE CONTAMINATION AU MERCURE	34
TABLEAU 12	:	PARCS A RESIDUS MINIERS	36
TABLEAU 13	:	SUPERFICIE DES TERRITOIRES AYANT UN STATUT GOUVERNEMENTAL PARTICULIER	40
TABLEAU 14	:	RESEAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT	49
TABLEAU 15	:	NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES PAR TYPE DE PRODUCTIONS, 1989	56
TABLEAU 16	:	NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS DANS LES SECTEURS FORESTIERS ET AGRICOLES (1990)	61
TABLEAU 17	:	TENDANCES DE LA POPULATION ET DES MENAGES AU TEMISCAMINGUE (1986-2006)	68

AVANT-PROPOS

Ce document présente la première des quatre parties du schéma d'aménagement. Traitant de la problématique d'aménagement du territoire de la M.R.C. de Témiscamingue, cette partie met en relief les points forts et les points faibles en matière d'aménagement du territoire et de développement socio-économique de la M.R.C..

Bien connaître le territoire de notre M.R.C., sa transformation, ses tendances et la part active des différents acteurs de la région permet de formuler les grandes orientations vers lesquelles notre devenir dépendra.

La problématique d'aménagement du territoire établit donc la base à partir de laquelle s'appuient successivement les trois autres parties du schéma d'aménagement:

- . le schéma d'aménagement et ses éléments de contenu;
- . le document complémentaire;
- . le document d'appoint sur le développement socio-économique.

PROBLEMATIQUE

D'AMENAGEMENT

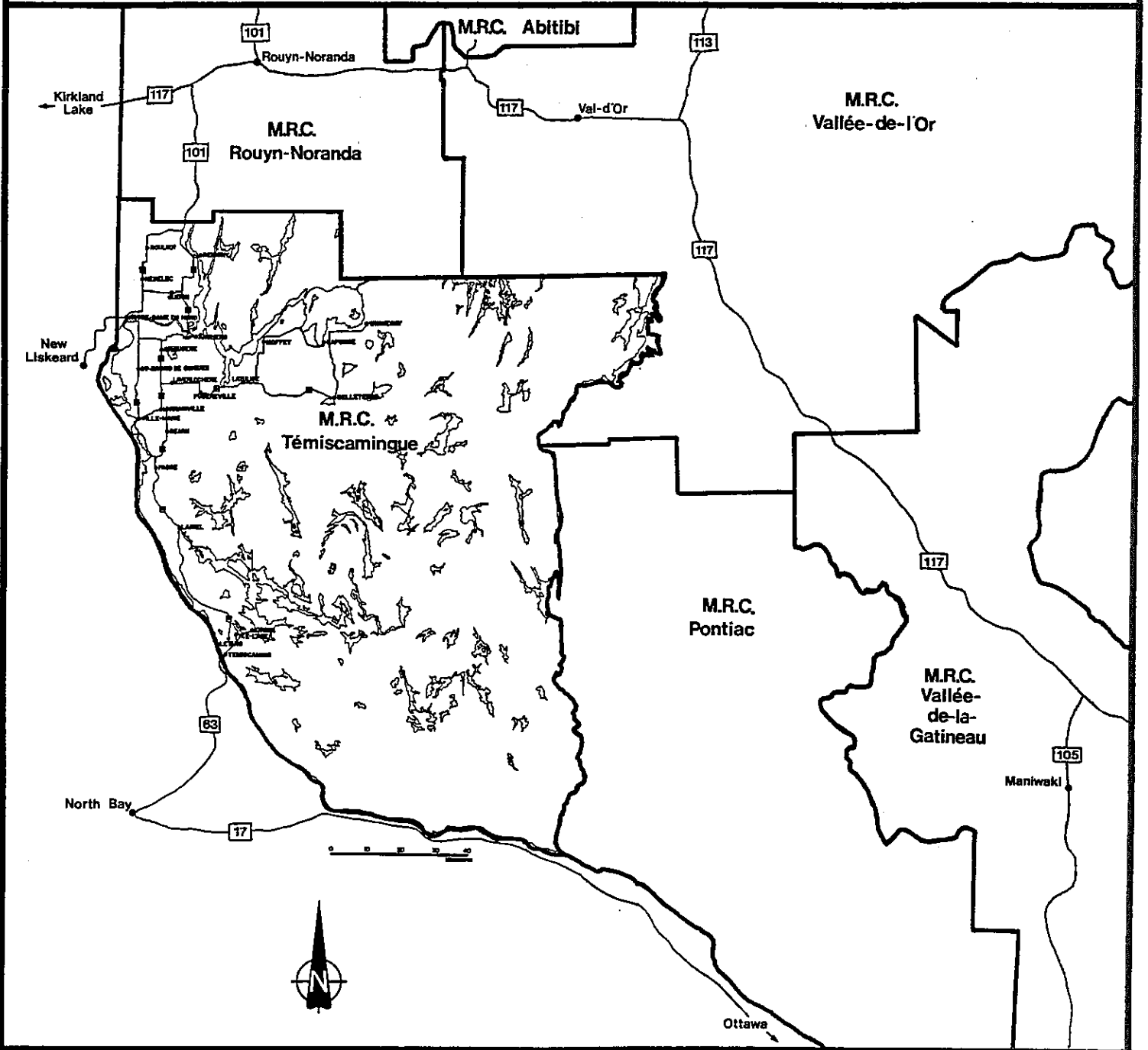
1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La région du Témiscamingue se situe à l'extrême Ouest de la province de Québec, soit plus particulièrement au Sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue dont elle fait entièrement partie. Contrairement à la perception des québécois qui le place dans les régions nordiques de la province, le Témiscamingue se compare en latitude à la région de Québec (Ville-Marie n'est qu'à 58 kilomètres plus au Nord que Québec) - voir figure 1. La rivière des Outaouais et le lac Témiscamingue, correspondant à la frontière Québec-Ontario, limitent la M.R.C. de Témiscamingue dans la majorité de sa partie Ouest et la totalité de sa partie Sud. Au Nord elle est bordée par la M.R.C. de Rouyn-Noranda et au Nord-Est par la M.R.C. de la Vallée-de-l'Or. Elle est finalement bordée à l'Est par la M.R.C. de Pontiac (voir figure 1).

De par cette position géographique, la M.R.C. de Témiscamingue peut être qualifiée de région éloignée par rapport aux grands centres urbains du Québec. En effet, elle s'isole des autres zones de peuplement du Québec par une immense surface boisée. La région est à environ 700 km de Montréal et à plus de 900 km de Québec. Le pôle important le plus près demeure Hull à plus de 450 km. La région est donc loin des marchés potentiels du Québec. Compte tenu de ce fait, les pôles urbains environnants les plus susceptibles d'exercer une attraction en matière d'approvisionnement de biens et services sont, selon le cas, Rouyn-Noranda au Nord, New-Liskeard à l'Ouest et North Bay au Sud.

FIGURE 1

Localisation géographique de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue



En contrepartie, l'Abitibi (approximativement 140,000 habitants) et le Nord-Est ontarien (approximativement 350,000 habitants) constituent un bassin immédiat d'environ 490,000 habitants pour les biens et services produits ou offerts dans la M.R.C. de Témiscamingue.

2. MILIEU PHYSIQUE

Géologie

Le Témiscamingue est situé sur la partie Est du bouclier canadien, formé de roches datant du Précambrien.

Le territoire de la M.R.C. chevauche deux provinces géologiques, celle du "lac Supérieur" au Nord et celle de "Grenville" au Sud. La limite entre ces deux provinces géologiques, correspondant à une ligne axée Sud-Ouest/Nord-Est, s'exprime par un changement brutal du relief. En effet, d'une part, la plaine argileuse occupe une dépression longeant les lacs Simard, des Quinze et Témiscamingue; d'autre part, un plateau parsemé de petites collines (plateau de la Kipawa et de la Dumoine) occupant 80% du territoire. Sur le territoire de la M.R.C. l'altitude varie de 152 m (500 pieds) à 521 m (1710 pieds).

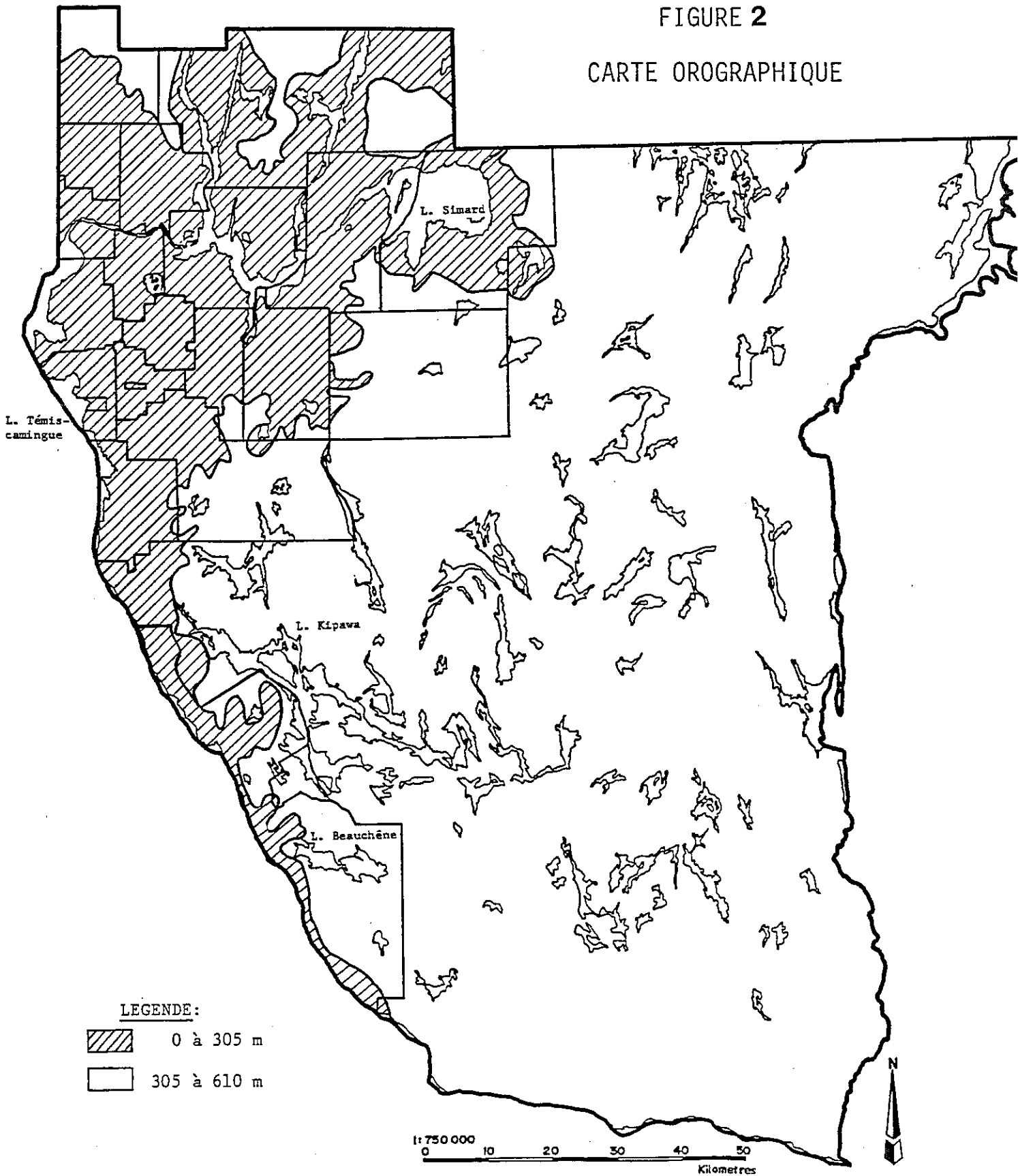
La partie habitée se situe majoritairement dans les basses terres témiscamiennes, celles-ci étant en fait un vaste fond lacustre. Les argiles la recouvrant originent de dépôts en eau profonde du lac proglaciaire Barlow (Objibway-Barlow) qui a couvert l'ensemble des basses terres des lacs Témiscamingue, des Quinze et Simard après la dernière glaciation. Des petites collines rocheuses ou encore des complexes fluvioglaciers séparent en plusieurs petits vallons l'ensemble des basses terres. Ces terres ont une altitude moyenne de 245 m (800 pieds).

Le plateau d'altitude moyenne de 365 m (1200 pieds) présente des collines légèrement plus accentuées dans sa partie Sud;



d'ailleurs on retrouve les plus hauts sommets le long des rivières Dumoine et des Outaouais jusqu'au lac Kipawa.

La carte orographique distingue bien la plaine et le plateau du Témiscamingue (voir figure 2).

FIGURE 2
CARTE OROGRAPHIQUE



LEGENDE:

-  0 à 305 m
-  305 à 610 m

1:750 000
0 10 20 30 40 50
Kilometres

Hydrographie

Plus de 6,000 lacs couvrent le territoire du Témiscamingue lui conférant ainsi un énorme potentiel hydrographique; les principaux étant les lacs Témiscamingue, des Quinze, Simard, Kipawa, Rémigny, Beauchêne, Ostaboningué, Saseginaga, Dumoine, Grand lac Victoria...

Le partage des eaux témiscamiennes se fait en trois (3) bassins primaires et six (6) bassins secondaires, soit:

- La rivière des Outaouais
 - . Sud du lac des Quinze
 - . Nord du lac des Quinze
 - . Grand lac Victoria
- La rivière Kipawa
 - . Basse Kipawa
 - . Haute Kipawa
- La rivière Dumoine
 - . lac Dumoine

Tous les cours d'eau de la région sont tributaires de la rivière des Outaouais qui elle, se déverse dans le fleuve St-Laurent.

Chaque bassin hydrographique draine une partie du territoire, la rivière des Outaouais le Nord et l'Ouest, celui de la rivière Kipawa le centre et finalement la rivière Dumoine l'extrême Est et Sud. Le lac Témiscamingue constitue une vaste cuvette où s'écoule, d'Ouest en Est, l'eau des bassins de la rivière des Outaouais et de la rivière Kipawa.

La partie habitée du territoire est principalement drainée par les bassins secondaires Sud et Nord du lac des Quinze. La rivière La Loutre draine la majorité des terres agricoles témiscamiennes (localisée à 80% en zone agricole) d'où son importance.

Les centrales hydro-électriques et les nombreuses pourvoiries existantes témoignent de l'importance du potentiel hydrographique de notre territoire.

Climat

Le climat témiscamien, de type continental présente des hivers froids et secs et des étés chauds. Les écarts thermiques y sont très importants; ainsi la température moyenne du mois le plus chaud (18° C, juillet) et du mois le plus froid (-15° C, janvier) montre un écart de température de 33° C. La température moyenne annuelle se situe à 2.46° C. La différence de latitude fait que le Témiscamingue présente une température de quelques degrés plus élevée que l'Abitibi et plus basse que le Sud du Québec. A l'intérieur même de la M.R.C. on constate des écarts de température (moyenne annuelle) d'une localité à l'autre selon leur localisation du Nord au Sud (Rémigny, 1.39° C; Ville-Marie, 2.78° C; Témiscaming, 4.23° C).

Le Témiscamingue se situe dans une zone d'ensoleillement moyen de 1,950 heures/année, alors que les régions les plus ensoleillées du Québec bénéficient d'environ 2,000 heures/année de soleil.

L'Abitibi pour sa part, peut compter sur quelques 1,700 heures d'ensoleillement annuel moyen (voir tableau 1).

Si on isole l'ensoleillement relatif à la période de culture, on constate qu'à l'échelle du Québec, le Témiscamingue est une région très favorable à l'agriculture (voir tableau 2).

Le centre du Témiscamingue reçoit annuellement des précipitations moyennes de 82,4 cm dont 77% sous forme de pluie et 23% sous forme de neige. Généralement les précipitations sont très faibles en hiver et atteignent un maximum aux mois de juin, juillet, août et septembre.

TABLEAU 1
ENSOLEILLEMENT
(heures/mois)

Mois	Ville-Marie	Amos	Hull	Montréal
Janvier	85	85	95	110
Février	110	115	110	105
Mars	170	155	150	145
Avril	250	190	250	250
Mai	235	225	235	230
Juin	240	230	235	235
Juillet	270	240	260	270
Août	250	235	240	235
Septembre	155	140	165	170
Octobre	105	95	135	140
Novembre	55	50	70	75
Décembre	55	70	65	70
TOTAL	1,950	2,850	2,000	2,050

Source: Environnement Canada, service de la météorologie

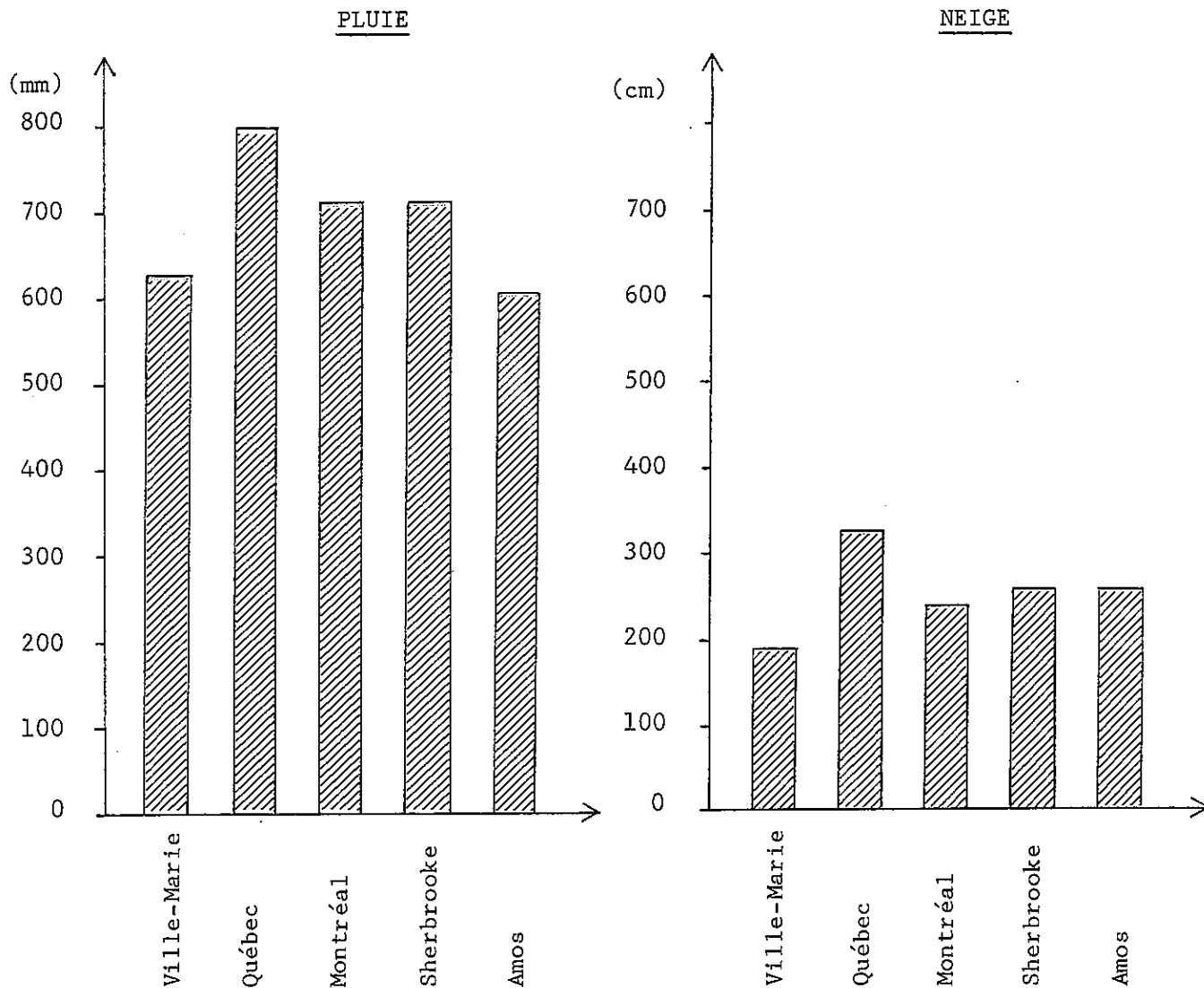
TABLEAU 2ENSOLEILLEMENT (période de culture) (heures/mois)

Mois	Ville-Marie	Amos	Hull	Montréal
Avril	250	190	250	250
Mai	235	225	235	230
Juin	240	230	235	235
Juillet	270	240	260	270
Août	250	235	240	235
Septembre	155	140	165	170
TOTAL	1,400	1,260	1,385	1,390

Les faibles précipitations des mois d'avril et d'août favorisent le travail des sols. Par contre, le maximum de précipitations estivales, tout en étant bénéfiques pour la végétation, peut rendre difficile le séchage des récoltes. En général, le Témiscamingue reçoit moins de précipitations que les régions de Montréal, Québec et Sherbrooke. L'Abitibi (Amos), quant à elle, reçoit moins de précipitations sous forme de pluie et plus sous forme de neige que le Témiscamingue (Ville-Marie) - voir figure 3.

Mis en relation, ces facteurs (température, ensoleillement, précipitations) placent le Témiscamingue entre l'Abitibi et le Sud du Québec quant à la saison de croissance des plantes. En fait, le nombre de degrés - jours de croissance au-dessus de 5,6° C est d'environ 3,500 dans la plaine de Montréal, de 2,600 à Ville-Marie et de 2,250 à Amos. La saison de végétation débute en moyenne le 30 avril au Témiscamingue et 5 jours plus tard en Abitibi. On retrouve annuellement 170 jours sans gel à Montréal, 120 jours à Ville-Marie et 90 jours à Amos. En moyenne, le dernier gel printanier survient le 6 juin à Ville-Marie et le 9 juin à Amos.

FIGURE 3

PRECIPITATIONS ANNUELLESMOYENNES

Source: Environnement Canada, Service de la météorologie.

Note: Graphiques constitués à partir de relevés effectués au cours des 30 dernières années ou plus.

3. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

La M.R.C. compte actuellement près de 18,000 habitants répartis essentiellement dans les 21 municipalités, comprenant à leur tour entre 230 et un peu plus de 2,700 habitants.

Entre 1966 et 1989, la population de la M.R.C. diminuait de 14,4% (voir tableau 3). Cette baisse peut s'expliquer par la tertiarisation de l'économie qui a entraîné un exode vers les grands centres urbains, par une baisse générale de la natalité et par une plus grande mécanisation des emplois reliés à l'agriculture et à l'industrie forestière.

En termes de perspectives, le bureau de la Statistique du Québec (BSQ) estime que d'ici l'an 2006 (voir tableau 4):

- la population de la M.R.C. se stabilisera entre 17 000 et 18 000 personnes;
- la population des jeunes diminuera, principalement chez les 0-14 où l'on prévoit une baisse de 24%;
- le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans augmentera de 29%;

Le nombre de ménages, toujours selon le B.S.Q., pourrait également augmenter de 19% (voir tableau 5). Il est évident qu'en ce qui concerne les grandes municipalités comme Béarn, Ville-Marie, Lorrainville, Notre-Dame du Nord, Témiscaming, offrant des emplois dans divers secteurs d'activités économiques, le nombre de ménages augmentera plus rapidement qu'il n'augmentera pour l'ensemble de la M.R.C..

TABLEAU 3
EVOLUTION DE LA POPULATION, 1966-1989

MUNICIPALITES	1966	66-71 %	1971	71-76 %	1976	76-81 %	1981	81-86 %	1986	86-89 %	1989
ANGLIERS	511	-20.9	404	-23.5	309	-14.2	263	31.2	345	1.4	350
BEARN	1051	-15.8	885	1.1	895	17.3	1050	0.0	1050	1.9	1070
BELLETTERE	825	-25.6	614	-12.9	535	-11.2	475	-6.1	446	-3.6	430
DUHAMEL-OUEST	541	-12.2	475	4.0	495	10.5	546	8.4	592	4.7	620
FUGERVILLE	843	-21.7	660	-25.8	490	-7.1	455	-7.7	420	-2.4	410
GUERIN	581	-26.9	425	-12.5	372	-28.0	268	5.6	283	6.0	300
KIPAWA (TEE LAKE)	-	-	-	-	-	-	455	-11.2	404	-3.5	390
LAFORCE	528	-32.0	358	-15.4	303	-4.3	290	-8.9	264	-	480 (1)
LATULIPE-ET-GABOURY	776	-21.9	606	-12.4	532	-11.7	470	-4.7	448	-10.7	400
LAVERLOCHERE	962	-14.9	819	-5.7	772	5.2	812	3.8	843	5.6	890
LORRAINVILLE	887	2.1	906	7.5	974	17.5	1144	0.1	1153	3.2	1190
MOFFET	697	-24.5	526	-27.9	379	-15.3	321	-20.8	254	-9.4	230
NEDELEC	957	-24.9	719	-13.9	619	-10.7	553	-11.4	490	4.1	510
NOTRE-DE-DAME-DE-LOURDES- DE-LORRAINVILLE	699	-24.5	528	-17.6	435	-12.4	381	-6.8	355	-4.2	340
NOTRE-DAME-DU-NORD	1182	5.8	1250	0.8	1260	4.0	1311	-2.0	1284	2.0	1310
REMIGNY	499	-12.8	435	-4.8	415	6.0	440	-6.8	410	0.0	410
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	1519	-12.6	1328	-13.6	1148	-1.2	1134	-4.7	1081	3.6	1120
ST-EDOUARD-DE-FABRE	962	-18.6	783	-9.4	709	6.9	758	-1.0	750	2.7	770
ST-EUGENE-DE-GUIGUES	890	-25.6	662	-22.1	518	-2.3	506	-6.5	473	-4.9	450
TEMISCAMING (LETANG)	2799	-13.3	2428	9.2	2652	-1.6	2609	-2.4	2546	7.2	2730
VILLE-MARIE	1962	1.7	1995	13.9	2274	16.6	2651	-1.1	2621	3.0	2700
TWO LANIEL	-	-	-	-	-	-	108	-4.6	103	-	84
TWO LES LACS	-	-	-	-	-	-	63	-7.9	58	-	73
TWO ROULLIER	-	-	-	-	85	-25.9	-	-	-	-	-
KEBACWEK	-	-	-	-	104	29.8	135	-7.4	125	-	-
TEMISKAMING	246	1.6	250	10.4	276	4.0	287	6.6	306	-	-
WINNEWAY	254	6.0	271	-15.9	228	5.7	241	-5.4	228	-	-
MRC TEMISCAMINGUE (TOTAL)	20171	-14.1	17327	-3.2	16779	5.6	17726	-2.2	17332	-0.4	17257
ABITIBI-TEMISCAMINGUE	175137	-18.5	142723	-1.1	141100	2.9	145187	1.1	146770	1.5	148968 (2)
QUEBEC ('000)	5781	4.3	6028	3.4	6234	3.3	6438	1.6	6540	2.3	6692 (2)

SOURCE: STATISTIQUES CANADA 1966, 1971, 1976, 1981, 1986.

B.S.Q. LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU QUEBEC, 1989

B.S.Q. ENQUETE SUR LA POPULATION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC AU 1ER JUIN 1989

(NOTES) 1. INCLUANT LA POPULATION DE WINNEWAY

2. PROJECTIONS BASEES SUR LE RECENSEMENT

- DONNEES MANQUANTES OU NON SIGNIFICATIVES

TABLEAU 4

PERSPECTIVES DE LA POPULATION DE LA M.R.C.T.
PAR GROUPES D'AGE (1986-2006)

Groupes d'âge (an)	1986	1991	1996	2001	2006	1986-2006 variation (%)
0-14	4475	4225	3907	3579	3403	-24.0
15-24	3065	2796	2621	2581	2341	-23.6
25-34	2885	3005	2802	2474	2300	-20.3
35-44	2170	2669	2898	2790	2600	19.8
45-64	3135	3316	3567	4127	4613	32.0
65 et +	1550	1730	1930	2059	2182	29.0
TOTAL	17280	17741	17725	17610	17439	0.9

Source: Statistiques Canada, recensement de 1986.
Bureau de la statistique du Québec, Prévisions de la population et des ménages des M.R.C., 1986-2006

Pris dans leur ensemble, ces différentes perspectives fournissent des indicatifs intéressants quant au nombre de nouveaux logements qui pourraient être requis et quant à la clientèle qui pourrait nécessiter, par une simple croissance numérique, des services additionnels.

TABLEAU 5

PERSPECTIVES DU NOMBRE DE MENAGES
PAR GROUPES D'AGE POUR LA M.R.C.T.

Groupes d'âge (an)	1986	1991	1996	2001	2006	1986-2006 variation (%)
15-24	358	308	283	301	279	-22.1
25-34	1490	1464	1393	1236	1156	-22.4
35-44	1207	1453	1616	1573	1485	23.0
45-64	1746	1904	2092	2445	2771	58.7
65 et +	984	1113	1268	1362	1449	47.3
TOTAL	5785	6242	6652	6917	7140	19.0
Taux d'accrois- sement (%)	7.9		6.6	4.0	3.2	

Source: Bureau de la statistique du Québec, Prévisions de la population et des ménages des M.R.C., 1986-2006

4. OCCUPATION DU TERRITOIRE

Utilisation du sol et potentiel

Sur notre vaste territoire (19,222 km²) où 21 municipalités, dont 3 villes se sont constituées; 6,200 km² de ce territoire est municipalisé. Les 13,022 km² (68% de la M.R.C.) qui restent sont administrés par le conseil de la M.R.C.. On y retrouve deux localités d'environ 70 personnes chacune.

Compte tenu du potentiel agricole des terres, du type d'exploitation forestière du temps (flottage du bois), ou du potentiel minéral du sol, l'occupation humaine du territoire s'est particulièrement concentrée dans la partie Nord et Nord-Ouest de la M.R.C. et à proximité des grands lacs ou cours d'eau. En effet, plus de 70% de la population est établi à proximité d'un grand lac ou d'un cours d'eau.

Toutes les municipalités de même que les T.N.O. Laniel et Roulier ont un périmètre d'urbanisation à l'intérieur duquel les fonctions urbaines telles que résidentielle, commerciale, industrielle, publique et institutionnelle sont les plus susceptibles de se développer. La majorité de ces noyaux urbains sont localisés dans la partie agricole du territoire. Suite à la révision de la zone agricole (1988-1991), les périmètres d'urbanisation n'empièteront plus sur la zone agricole, dès l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement.

Le territoire agricole se situe en périphérie des agglomérations urbaines des secteurs Centre, Nord et Est. La zone agricole permanente s'étend sur 6,7% (128,067 ha) de

la superficie de la M.R.C.. Le tableau 6 présente le potentiel agricole des sols pour les municipalités/T.N.O. concernés.

Encore 91% du territoire demeure sous couvert forestier (en incluant les lacs et les cours d'eau) et il s'agit, pour l'essentiel, de terres publiques (86%), les terres privées étant pratiquement entièrement situées à l'intérieur des municipalités. Cette situation rend évidente la nécessité de discussions étroites avec les instances gouvernementales lorsqu'il est question d'aménager un territoire presque entièrement du domaine public.

Caractérisé par une forêt composée de feuillus et de conifères, le territoire de la M.R.C.T., par son étendue, englobe de nombreuses essences forestières.

Un survol de la forêt couvrant le territoire, permet d'apprécier son stade de développement ainsi que sa composition et ce pour différentes parties de la M.R.C.T..

La partie Sud du territoire est couverte à 85% de forêts mûres. Dans les Z.E.C. Maganasipi et Dumoine, l'érablière à bouleau jaune et à hêtre ainsi que les pinèdes blanches et les chênaies rouges dominant. Dans la Z.E.C. Restigo et la réserve écologique Malakisis, la prucheraie à bouleau jaune, la bétulaie jaune à pruche ainsi que le sapin sont présents en grande proportion.

La partie Centre du territoire comprend 70% de forêts mûres. Dans la région du lac Kipawa et dans la partie de la Zec de Kipawa située à cette même latitude, l'érablière à bouleau

TABLEAU 6

CLASSEMENT DES SOLS SELON LEUR POTENTIEL AGRICOLE

MUNICIPALITE	SUPERFICIE ZONEE AGRICOLE (HA)	POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS SUPERFICIE EN %							
		0	1	2	3	4	5	6	7
ANGLIERS	3586.5	7.0	-	-	8.0	42.0	26.0	-	17.0
BEARN	6695.4	0.9	-	-	9.0	28.0	26.0	-	37.0
DUHAMEL-OUEST	6369.0	0.4	-	-	20.0	26.0	27.0	-	26.0
FUGEREVILLE	9228.4	1.2	-	-	12.7	32.5	21.8	-	33.0
GUERIN	5784.8	6.0	-	-	11.8	38.8	20.8	-	22.5
LAFORCE	8207.0	11.0	-	-	9.5	34.4	32.0	-	13.0
LATULIPE-ET-GABOURY	9881.2	4.0	-	-	10.7	52.4	21.0	-	12.0
LAVERLOCHERE	7474.0	0.3	-	-	27.0	32.0	21.0	-	19.0
LORRAINVILLE	271.0	-	-	-	24.0	61.0	10.4	-	4.6
MOFFET	6717.0	7.1	-	-	9.0	37.0	25.0	-	21.8
NEDELEC	10305.8	0.2	-	0.7	21.0	41.0	23.0	-	14.0
NOTRE-DAME-DE-LOURDES- DE-LORRAINVILLE	7505.0	1.7	-	-	26.0	30.0	21.0	-	21.0
NOTRE-DAME-DU-NORD	7153.2	8.0	-	-	34.0	32.0	16.0	-	11.5
REMIGNY	6254.0	8.0	-	-	17.0	22.0	19.0	-	35.0
SAINTE-BRUNO-DE-GUIGUES	9998.8	-	-	-	26.0	39.0	22.0	0.9	13.0
SAINTE-EDOUARD-DE-FABRE	11383.2	-	-	-	21.0	26.0	19.0	-	34.0
SAINTE-EUGENE-DE-GUIGUES	9113.0	1.0	-	-	23.0	38.0	22.0	-	16.0
T.N.O. ROULIER	2012.2	0.7	-	-	21.0	28.0	27.0	-	23.0
VILLE-MARIE	127.0	-	-	-	39.9	29.9	29.9	-	0.0
MRCT (TOTAL)	128 066.5	3.0	-	0.1	18.5	34.6	22.4	0.1	21.3

SOURCE: M.R.C.T. (91) COMPILÉ À PARTIR DU CLASSEMENT DES SOLS SELON
L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA

jaune domine. Nous retrouvons en second lieu les bétulaies blanches, les sapinières, les pinèdes blanches et rouges.

La partie Nord de la Zec de Kipawa et du territoire comprend environ 40% de forêts mûres. Elle est caractérisée principalement par la présence de bouleaux blancs, de sapins et de pins gris. Plus accessible, cette partie est marquée par la présence de grandes superficies de coupes à blanc et de forêts jeunes et en régénération.

Par ses nombreux lacs et cours d'eau, le Témiscamingue est une région privilégiée pour la villégiature, une activité récréative qui est fortement pratiquée sur notre territoire. En effet, on y retrouve environ 2,220 chalets et 1,471 camps de chasse accueillant chaque année une population variant entre 4,000 et 8,000 personnes. Dispersée sur une quarantaine de lacs, la villégiature se concentre, toutefois, dans le territoire municipalisé (79% en incluant le T.N.O. Laniel) - voir tableau 7.

Le reste (15%) se situe majoritairement en périphérie du secteur Sud. L'accessibilité explique le fort pourcentage de villégiature en territoire municipalisé. Plus de 50% des villégiateurs proviennent de l'extérieur de la région, principalement de l'Ontario (voir tableau 7).

Sur le territoire, certains lacs voient leur capacité de support théorique dépassée (environ 10 lacs) tandis que d'autres sont sous-utilisés (voir tableau 8). Bien que la notion de capacité de support théorique puisse être discutable, les lacs subissant de fortes pressions de

TABLEAU 7

NOMBRE DE CHALETS, DE CAMPS DE CHASSE ET DE MAISONS MOBILES, 1991

MUNICIPALITES	CHALETS						CAMPS DE CHASSE					MAISONS MOBILES	BÂTIMENTS RESIDENTIELS
	LOCAL	MRC	QUE.	EXT.	TOTAL	%	LOCAL	MRC	QUE.	EXT.	TOTAL		
ANGLIERS	18	14	13	33	78	66	25	14	15	3	57	9	118
BEARN	30	15	15	8	68	25	33	41	33	4	111	12	267
BELLETERRE	25	10	12	11	58	51	19	50	42	1	112	1	113
DUHAMEL-OUEST	71	26	12	24	133	86	0	0	0	0	0	17	154
FUGEREVILLE	13	47	7	27	94	107	4	6	1	0	11	3	88
GUERIN	15	37	14	32	98	148	2	4	5	0	11	12	66
KIPWA	7	44	4	108	164	138	1	0	0	1	2	7	119
LAFORCE	5	2	3	1	11	20	11	12	12	0	35	3	57
LATULIPE	26	16	12	6	60	59	4	31	18	0	53	7	103
LAVERLOCHERE	18	6	1	3	28	14	1	0	0	0	1	7	196
LORRAINVILLE (V)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	306
MOFFET	14	12	6	23	55	74	10	14	15	0	39	3	75
NEDELEC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	87
NOIRE-DAME-DE-LOURDES- DE-LORRAINVILLE	2	0	0	0	2	4	0	0	0	0	0	1	57
NOIRE-DAME-DU-NORD	9	1	8	18	36	10	0	0	0	0	0	17	352
REMIGNY	15	13	69	21	118	133	31	28	181	2	242	5	90
SAINTE-BRUNO-DE-GUIGUES	37	27	13	58	135	59	0	0	0	0	0	16	229
SAINTE-EDOUARD-DE-FABRE	14	7	6	6	33	19	7	3	1	0	11	9	170
ST-EUGENE-DE-GUIGUES	31	25	9	20	85	81	2	1	1	0	4	7	105
TEMISCAMING	96	5	17	166	284	34	12	13	8	1	34	27	830
VILLE-MARIE	6	1	2	8	17	3	0	0	0	0	0	62	662
TNO DANIEL	15	36	10	129	190	904	5	41	16	2	64	1	21
TNO LES LACS	0	125	131	329	472	1967	0	213	385	22	620	2	25
TNO ROULIER	0	1	0	0	1	7	2	22	40	0	64	3	14
MRCT (TOTAL)	467	470	364	1031	2220	52	169	493	773	36	1471	252	4304

DEFINITIONS: LOCAL: PROPRIETAIRES PROVENANT DE LA MUNICIPALITE LOCALE
M.R.C.: PROPRIETAIRES PROVENANT DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE TEMISCAMINGUE
QUE.: PROPRIETAIRES PROVENANT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
EXT.: PROPRIETAIRES PROVENANT DE L'EXTERIEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC
% : LE RAPPORT ENTRE LE NOMBRE TOTAL DE CHALETS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE BÂTIMENTS RESIDENTIELS

SOURCE: ROLE D'EVALUATION M.R.C.T. 1991

TABLEAU 8

CAPACITE DE SUPPORT DE CERTAINS LACS, 1991

LACS	MUNICIPALITES	NBRE DE CHALETs/ RESIDENCES	NBRE DE LOTS EXISTANTS	CAPACITE DE SUPPORT THEORIQUE
Beaumesnil	Rémigny	17	19	196
Lebret	Rémigny	2	2	35
Pian	Rémigny	9	10	77
Prévost	Guérin/Rémigny	52	58	36
Pigeon	Angliers	8	12	15
Aux Sables	Belleterre	54	67	76
Brisebois	Latulipe-et-Gaboury	3	3	62
Des Bois	Latulipe-et-Gaboury	51	52	65
Honorat	Fugèreville	28	123	16
Lussac	Fugèreville	3	6	19
Argentier	Fugèreville/Béarn	48	114	41
Du Douze	Laverlochère	8	10	4
Du Seize	Laverlochère	13	16	4
Baby	Saint-Eugène-de-Guigues	73	92	95
Rousselot	Notre-Dame-de-Lourdes- de-Lorrainville	0	2	9
Laperrière	Duhamel-Ouest	62	69	8
Saint-Amand	Béarn	31	34	16
Alder	Béarn	0	0	17
Moran	Béarn	6	7	33
A Janel	T.N.O. Laniel	3	5	3
Carr	T.N.O. Laniel	3	3	17
A la Truite	Témiscaming	36	45	36
Tee	Témiscaming/Kipawa	28	30	104
Des Baies	Témiscaming/Kipawa	9	9	9
Coal Pit	Kipawa	13	15	5
Du Moulin	Kipawa	5	6	10
Hunter's Point	T.N.O. Les Lacs	24	26	38

Source: Rôles d'évaluation M.R.C.T., 1991

villégiature devront être pris en considération afin qu'à long terme leur qualité ne soit pas affectée.

De plus, un survol de l'occupation du territoire indique que les plans d'eau du secteur Centre pouvant permettre le développement de la villégiature sont presque saturés, en regard à la capacité de support théorique. Alors que les plans d'eau des secteurs Est, Nord et Sud offrent un potentiel considérable pour la villégiature; c'est donc vers ces secteurs qu'éventuellement le développement de villégiature pourrait être dirigé.

On retrouve également 61 pourvoiries sur le territoire de la M.R.C. dont 2 détiennent des droits exclusifs de chasse et de pêche (voir tableau 9). Ce type de pourvoirie devrait prendre de l'expansion suite à la décision du gouvernement d'en créer deux autres, au sud-est de la Zec de Kipawa. L'ensemble des pourvoiries du Témiscamingue constitue un vaste réseau d'hébergement, de restauration et de services reliés à l'exploitation des ressources naturelles et à la villégiature. Ce réseau qui représente des investissements de plusieurs millions de dollars est une des plus fortes attractions touristiques de la région. Les enjeux pour assurer leurs subsistances se jouent au niveau de la qualité de l'environnement et de l'exploitation rationnelle des ressources fauniques et forestières.

La région possède un des meilleurs potentiels fauniques au Québec. La vocation faunique du territoire est fortement illustrée par l'importance des activités de chasse et de pêche et par la volonté du milieu de protéger et de mettre en valeur la faune et ses habitats; plus de la moitié du

TABLEAU 9

NOMBRE DE POURVOIRIES SELON LA PROVENANCE DES PROPRIETAIRES ET
NOMBRE D'UNITES D'HEBERGEMENT, 1990

	NOMBRE DE POURVOIRIES ET UNITES D'HEBERGEMENT							TOTAL
	LOCAL	UNITES D'HEBERGEMENT	MRC	UNITES D'HEBERGEMENT	EXT.	UNITES D'HEBERGEMENT	NOMBRE DE POURVOIRIES	
ANGLIERS	3	25	0	0	2	12	5	37
BELLETERRE	1	10	0	0	0	0	1	10
KIPAWA	5	33	0	0	5	31	10	64
LAFORCE	1	10	0	0	0	0	1	10
LATULIPE-ET-GABOURY	1	7	0	0	0	0	1	7
LAVERLOCHERE	1	7	0	0	0	0	1	7
MOFFET	6	49	0	0	1	9	7	58
NOTRE-DAME-DU-NORD	1	3	0	0	0	0	1	3
REMICNY	2	15	0	0	0	0	2	15
TEMISCAMING	1	5	1	7	0	0	2	12
TNO LANIEL	8	68	2	7	3	19	13	94
TNO LES LACS	1	8	9	78	7	49	17	135
MRC DE TEMISCAMINGUE (TOTAL)	31	240	12	92	18	120	61	452

SOURCE: REPERTOIRE DES POURVOIRIES, M.L.C.P., 1990

DEFINITIONS: LOCAL: LE PROPRIETAIRE DE LA POURVOIRIE PROVIENT DE LA MUNICIPALITE LOCALE
MRC: LE PROPRIETAIRE DE LA POURVOIRIE PROVIENT DE LA MRC DE TEMISCAMINGUE
EXT.: LE PROPRIETAIRE DE LA POURVOIRIE PROVIENT DE L'EXTERIEUR DE LA MRC

territoire a un statut faunique quelconque (une réserve faunique, quatre Z.E.C. et une réserve écologique) et de nombreux habitats fauniques tels les sanctuaires de pêche, les frayères, les héronnières, les aires de sauvagine, les ravages de chevreuil marquent le territoire.

Enfin, de nombreux lacs sillonnent le territoire de la M.R.C. contribuant ainsi à l'enrichissement de la faune aquatique et riveraine de notre région.

Zones de contraintes

Les zones de contraintes indiquent les zones ou sites où l'occupation du sol présente des contraintes liées à la sécurité publique. La présence d'argile le long des lacs et des cours d'eau des secteurs Nord, Centre et Est, fait du Témiscamingue une région relativement sensible à l'érosion. Le déboisement et la variation des niveaux d'eau contribuent à l'amplification du problème. Les zones à risques d'inondation sont peu nombreuses et principalement limitées à des aires inhabitées. Concernant les zones à risques de glissement de terrain et autres cataclysmes, elles sont pour ainsi dire, inexistantes sur le territoire ou liées de très près aux abords des lacs et cours d'eau.

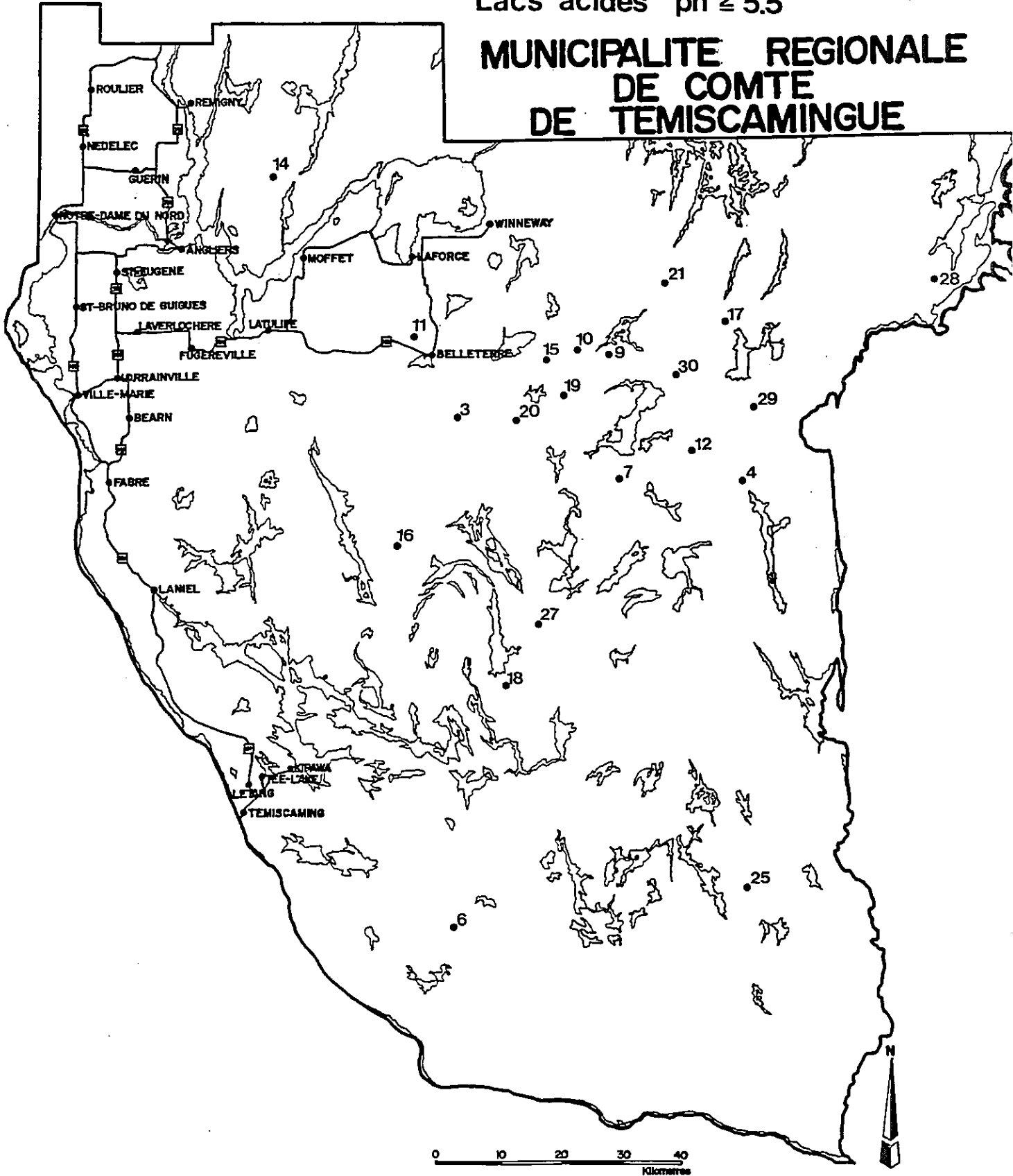
De plus, sur le plan des contraintes, on retrouve plusieurs lacs acides (voir tableau 10 et figure 4), plusieurs lacs où les poissons présentent un fort taux de contamination au mercure (voir tableau 11 et figure 5), une dizaine de lacs subissant une trop forte pression de villégiature (voir tableau 8), deux parcs à résidus miniers (voir tableau 12), un grand nombre de sites de réception des déchets, de nombreuses sablières et gravières, des sources d'eau potable

TABLEAU 10**LACS ACIDES (Ph ≤ 5.5)**

Numéro d'identification référant à la figure de la page suivante	Nom ou numéro de codification du lac	Ph
3	des Iles	4.8
4	78 963	4.9
6	7 149	5.0
7	75 932	5.0
9	Arthur	5.0
10	Mc Lachlins	5.0
11	10 594	5.1
12	10 672	5.1
14	Villars	5.2
15	Long	5.2
16	Bilodeau	5.2
17	Gargamelle	5.3
18	7 222	5.3
19	Deschambault	5.3
20	78 473	5.3
21	96 686	5.3
25	du Jaseur	5.5
27	7 266	5.5
28	Cornellier	5.5
29	Amignon	5.5
30	79 055	5.5

Figure 4
Lacs acides $ph \leq 5.5$

**MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE
DE TEMISCAMINGUE**



SOURCE: Rapport PA-30, MENVIQ, juin 1990.

TABLEAU 11

LACS OU LES POISSONS PRÉSENTENT UN
FORT TAUX DE CONTAMINATION AU MERCURE

Numéro d'identification référant à la figure 5	Nom du lac ou cours d'eau	Localisation (canton)
1	Lac Prévost	Guérin
2	Lac des Quinze	Guérin et Villars
3	Lac Beaudry	Bonneville
4	Lac Grassy	Bonneville et Brodeur
5	Lac Simard	Delbreuil
6	Réservoir Decelles	Le Barroys
7	Lac Brodeur	Brodeur
8	Ruisseau Klock	Devlin
9	Rivière Fraser	Latulipe
10	Baie Gillies	Latulipe
11	Lac Gauvin	Blondeau
12	Lac Chevrier	Guillet
13	Lac Devlin	Devlin et Guillet
14	Lac Thibault	Guillet
15	Rivière des Bois	Gaboury
16	Lac des Bois	Gaboury
17	Lac aux Sables	Guillet
18	Lac Boundary	Guillet
19	Lac Shechan	Guillet
20	Lac au Bouleau	Guillet
21	Lac Chenon	Des Musseaux
22	Lac St-Amand	Laperrière
23	Lac Brisebois	Gaboury
24	Lac à l'Eau Sale	Lanoue
25	Ruisseau Cerise	Blondeau
26	Lac Ross	Darveau
27	Lac Ogascanane	Couturier
28	Lac Long	Couturier
29	Lac des Loups	Gaulin
30	Lac Sandeau	Le Borgne
31	Lac aux Foins	Gaulin
32	Lac de la Tête d'original	Raisenne
33	Lac Spearman	Raisenne
34	Petit lac des Jardins	Cognac
35	Lac du Fils	Cognac et Champlour
36	Lac à la Carabine	Champlour
37	Lac Duncan	Champlour

Source: Atlas environnemental, 1984.

FIGURE 5

LACS OU LES POISSONS PRÉSENTENT
UN FORT TAUX DE
CONTAMINATION AU MERCURE

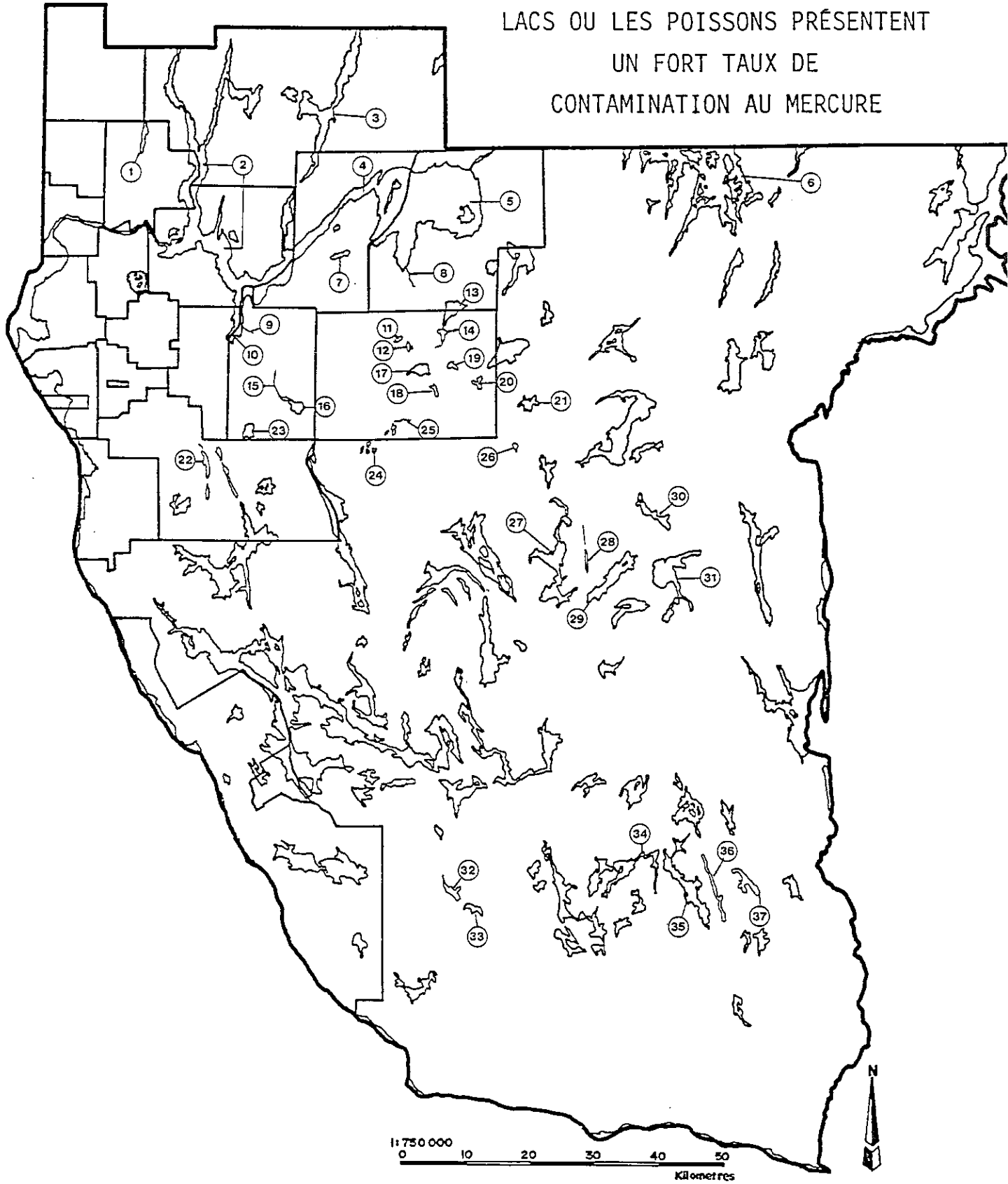


Tableau 12

Parcs à résidus miniers

Nom du parc	"Lorraine"	"Belleterre"
Caractéristiques		
Propriétaire	Lorraine Mining Ltd	Continental Cooper Mines Ltd
Localisation	Cantons unis de Latulipe et Gaboury, rang III	Canton Belleterre, Comté de Témiscamingue, secteur du Lac Devlin.
Exploitation	1965-1968	1936-1959
Superficie (ha)	14,1	51 (75% recouvert de végétation)
Nature des déchets	Résidus miniers provenant de la concentration du minerai de cuivre et nickel par flottation.	Résidus miniers provenant de la concentration du minerai d'or et argent par cyanuration.
Impacts potentiels	Contamination en métaux et acidification des rivières des Bois, Fraser et de la Baie Gillies (lac des Quinze).	Contamination en métaux et acidification de la rivière Guillet et du lac Devlin.
Catégorie	I: présente actuellement un potentiel de risque pour la santé publique et/ou un potentiel de risque élevé pour l'environnement.	III: présente actuellement un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

Source: Ministère de l'Environnement du Québec, Rapport du GERLED (groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux), 1984.

municipales menacées par des utilisations incompatibles du sol, etc..

Le monde municipal est également très préoccupé par la gestion des eaux usées et les projets en cours (Ville-Marie, Notre-Dame-du-Nord, Laverlochère, Témiscaming, Kipawa, Angliers, Fabre et St-Bruno-de-Guigues) ou à venir qui créeront, malgré les bénéfices pour la qualité de l'eau de nos lacs, des installations qui seront incompatibles avec plusieurs autres usages à proximité.

D'autre part, la gestion des boues de fosses septiques en provenance du grand nombre d'installations septiques sur le territoire est loin d'être solutionnée alors que le M.E.N.V.I.Q. n'a pas l'intention de renouveler l'autorisation des sites existants qui seraient hors normes.

Sites d'intérêt

L'occupation successive du territoire par les amérindiens, par des postes de traite de fourrures, par l'industrie forestière et par l'agriculture, a laissé plusieurs témoignages du passé en divers endroits du territoire. La mise en valeur de ces sites est assez bien amorcée au niveau de la reconnaissance de leur valeur, toutefois, un grand travail reste à faire tant au plan de la consolidation des sites déjà accessibles au public (Maison du Colon, T.E. Draper, Fort Témiscamingue) qu'au plan de l'aménagement des autres sites à haut potentiel dont la dégradation pourrait devenir irréversible (Opémican, gare du C.P. à Témiscaming).

La nature omniprésente offre également sa grande part d'attrait par des habitats fauniques d'une grande richesse

et des paysages remarquables qui constituent, en soi, l'image de marque de la région. La mise en valeur de ces sites est également assez bien amorcée par le biais de statuts fauniques particuliers réalisés par les municipalités et autres intervenants (sentiers écologiques, sentiers de ski de fond, îles aménagées, etc.). Toutefois, une meilleure harmonisation reste à faire avec l'exploitation forestière et l'occupation du territoire et certains de ces sites ou parties de territoires auraient sûrement avantage à recevoir un statut qui en faciliterait une mise en valeur d'envergure et une publicisation au niveau national. Sur ce dernier plan, le gouvernement envisage actuellement (1986) de lancer un programme de parcs régionaux et dans sa politique de parcs provinciaux de conservation et de récréation, il a identifié les basses terres du lac Témiscamingue comme étant une des régions naturelles spécifiques du Québec propice à la création d'un tel parc.

5. REGLEMENTATIONS LOCALES ET GOUVERNEMENTALES

Au niveau gouvernemental, une grande partie du territoire a un statut quelconque avec lequel la M.R.C. doit composer. La figure 6 et le tableau 13 indiquent ces statuts.

Deux (2) parcelles du territoire sont constituées en réserves indiennes et ne sont donc pas visées par le schéma d'aménagement (Réserve de Témiscaming à Notre-Dame-du-Nord et Réserve de Kebaowek à Kipawa).

Au niveau municipal, toutes les municipalités, sauf cinq, ont maintenant un règlement d'urbanisme (zonage, lotissement et construction). Les villes de Ville-Marie, Belleterre et Témiscaming ont également un règlement d'urbanisme en vigueur sur leur territoire, avec lesquels la M.R.C. doit composer.

TABLEAU 13

SUPERFICIE DES TERRITOIRES AYANT
UN STATUT GOUVERNEMENTAL PARTICULIER

TERRITOIRE	SUPERFICIE	% DU TERRITOIRE DE LA M.R.C.
Zone agricole permanente	(320,818 acres) 1,299 km ²	6,8
Réserve faunique (Réserve de la Vérendrye)	1,654 km ²	8,6
Zones d'exploitation contrôlée	6,380 km ²	33,2
Zec de Kipawa	2,597 km ²	13,5
Zec Dumoine	1,502 km ²	7,8
Zec Maganasipi	1,012 km ²	5,3
Zec Restigo	1,269 km ²	6,6
Réserve écologique (Réserve écologique du lac Malakisis)	20 km ²	0,1

Source: M.R.C.T., 1991

R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 46

R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 109

R.R.Q., 1981, c. C-61, r. 128

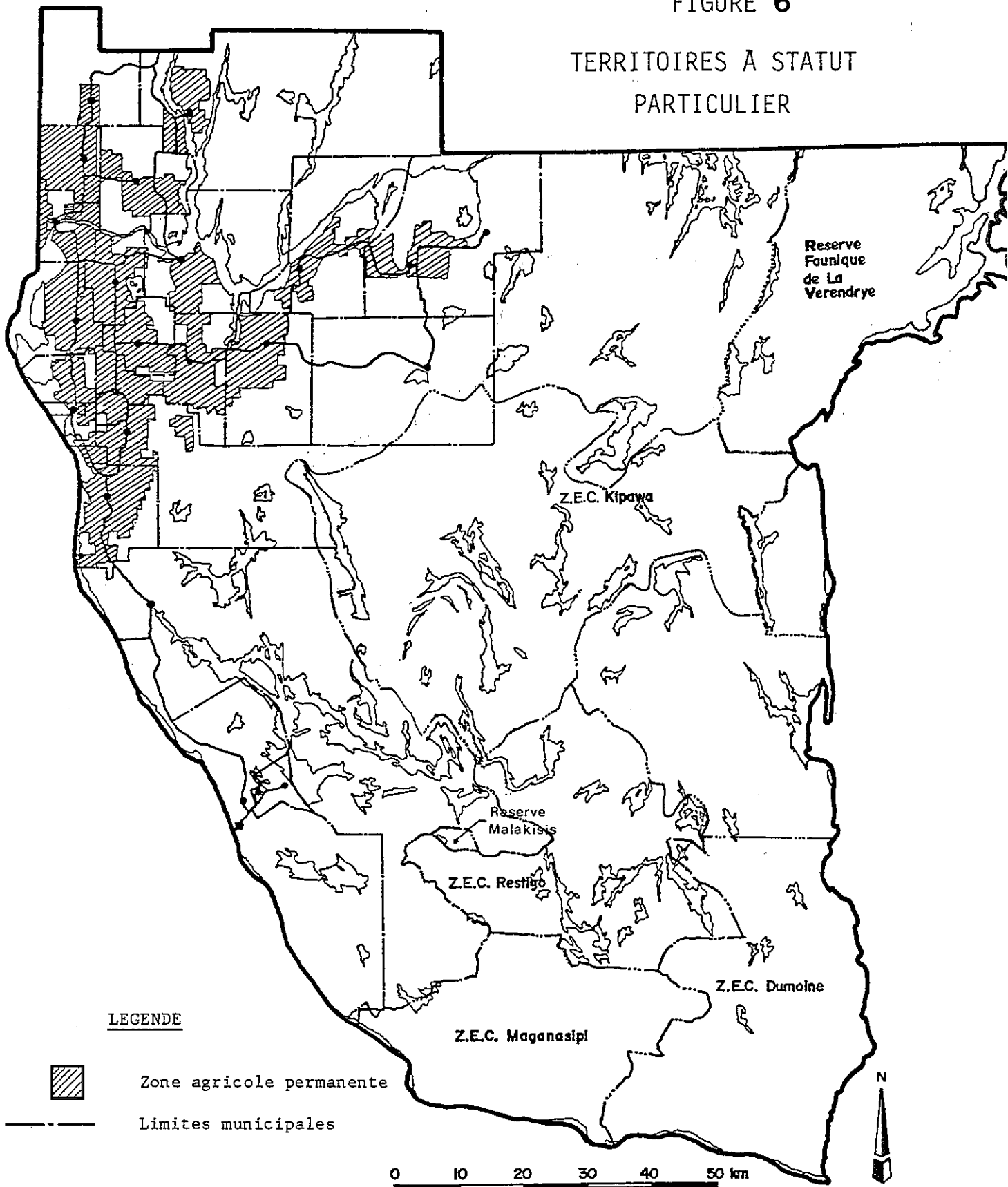
D. 3541-81, (1982) 114 G.O. 2, 117

M.E.N.V.I.Q. Direction des Réserves écologiques et des sites
naturels, 1984

G.O. 26 avril 1989, p. 2335 (agrandissement de la Zec Restigo)

G.O. 26 avril 1989, p. 2332 (création de la Zec de Kipawa)

FIGURE 6
TERRITOIRES A STATUT
PARTICULIER



6. DECOUPAGES ADMINISTRATIFS

On retrouve sur le territoire un grand nombre de découpages administratifs, les différents ministères du gouvernement procédant, chacun, à leur propre découpage, en fonction de leurs besoins (voir figure 7). Cette situation cause certains problèmes, plus ou moins importants, dus à la multitude d'intervenants et à la dispersion des centres de décisions qu'elle engendre.

Le territoire de la M.R.C. est couvert par trois bureaux du M.L.C.P., deux bureaux du M.A.P.A.Q., trois unités de gestion du M.F.O. et trois postes de la Sûreté du Québec.

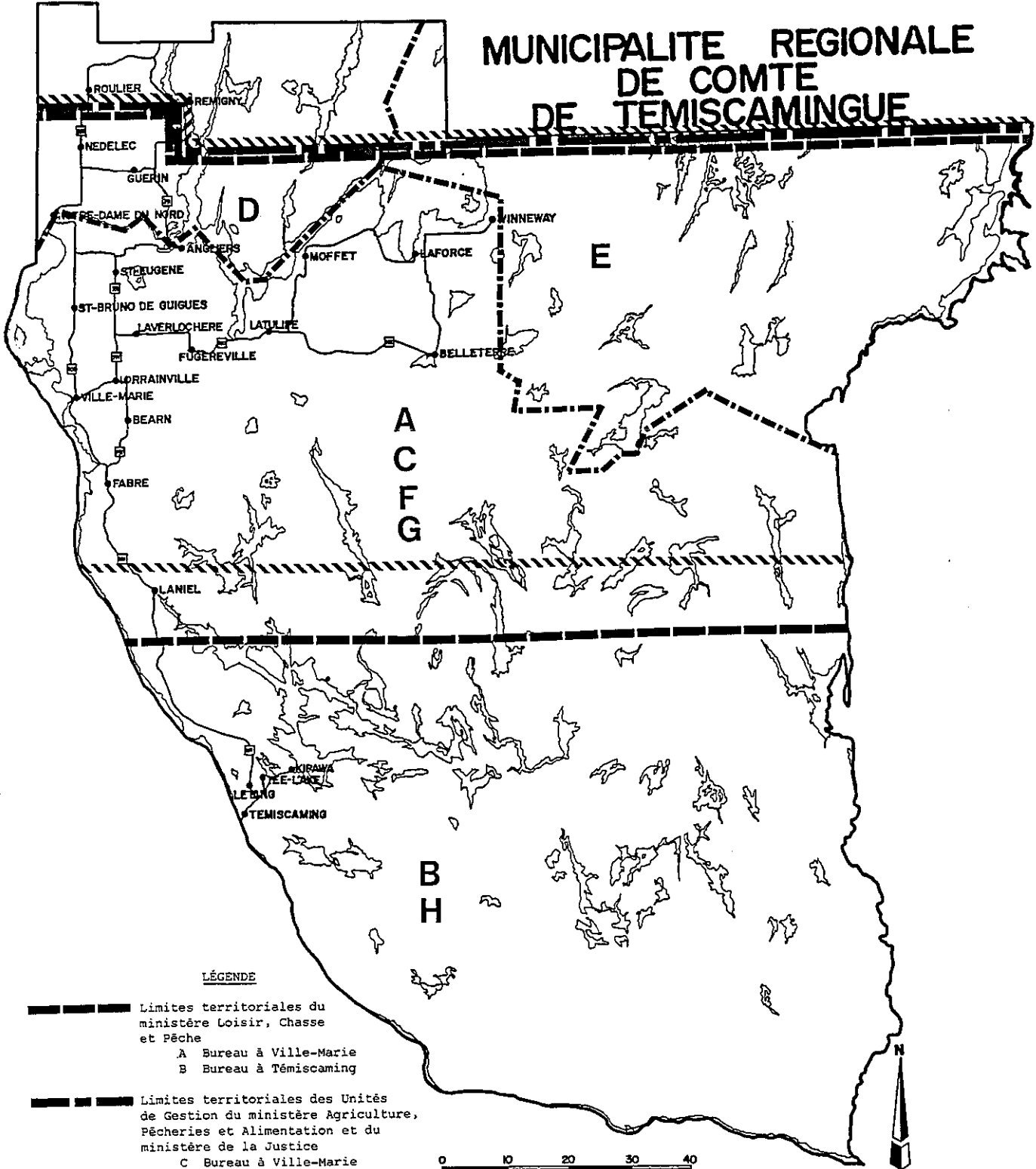
Une telle incohérence entre ces différents découpages territoriaux rend difficile une concertation efficace entre les intervenants impliqués dans la gestion du territoire. A cet effet, les négociations sur les ressources et les services à la population avec de nombreux intervenants gouvernementaux affectent négativement l'atteinte de consensus.

La reconnaissance d'une région d'appartenance comme celle de la M.R.C. de Témiscamingue doit inciter les structures gouvernementales à s'ajuster à ses limites, facilitant ainsi une meilleure utilisation et une plus grande concertation dans la gestion des ressources et des services publics.

FIGURE 7

DÉCOUPAGES ADMINISTRATIFS

MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE TEMISCAMINGUE



LÉGENDE

- — — — — Limites territoriales du ministère Loisir, Chasse et Pêche

 - A Bureau à Ville-Marie
 - B Bureau à Témiscaming
- — — — — Limites territoriales des Unités de Gestion du ministère Agriculture, Pêcheries et Alimentation et du ministère de la Justice

 - C Bureau à Ville-Marie
- - - - - Limites territoriales des Unités de Gestion du ministère Energie & Ressources

 - D Unité de Gestion de Rouyn-Noranda
 - E Unité de Gestion de Val d'Or
 - F Unité de Gestion de Témiscamingue
- /// /// /// Limites territoriales de la Sûreté du Québec

 - G Poste à Ville-Marie
 - H Poste à Letang

7. INFRASTRUCTURES

Réseaux de transport

Actuellement, plus de 1000 km de chemins publics sillonnent le territoire, toutefois, cet important réseau dénote des déficiences importantes dans sa qualité et dans sa structure.

Ainsi, sur le plan structure, le réseau actuel comporte deux déficiences majeures alors qu'il est très mal raccordé à l'ensemble du réseau routier québécois et que le secteur Est constitue un cul-de-sac routier. Sur le plan qualité, outre la détérioration de certains tronçons du réseau, il faut également signaler les problèmes liés à la circulation en milieu urbain et la présence d'un grand nombre de poids lourds, particulièrement sur la route 101, dans les municipalités de Témiscaming, Ville-Marie, Notre-Dame-du-Nord et Béarn.

Le transport en commun se borne actuellement (1991) au service quotidien qu'assure la compagnie Auger sur l'axe de la route 101 avec des détours pour rejoindre les localités de Lorrainville et Béarn. Ce circuit fait l'objet de demandes de modifications pour pouvoir faire un aller-retour à Rouyn-Noranda dans la même journée. Du côté de l'utilisation du transport scolaire, l'ouverture (1986) qu'a faite la loi pour une utilisation par une clientèle non-scolaire semble, actuellement, peu avantageuse pour cette clientèle compte tenu des horaires, du peu de places disponibles et des fréquents changements d'autobus sur un circuit donné.

Depuis 1988, les secteurs nord, centre et est bénéficient d'un service de transport public adapté aux personnes handicapées.

Le transport ferroviaire qui était assuré par le Canadien Pacifique, est en péril alors que l'abandon du tronçon Angliers-Laverlochère en 1980 fut suivi récemment (1986) par l'abandon des tronçons Gendreau-Laverlochère et Gaboury-Ville-Marie et par l'abandon du tronçon Gendreau-Témiscaming en 1988.

En ce qui concerne le transport aérien, une petite compagnie d'aviation est prête (1991) à desservir l'aéroport régional de Saint-Bruno-de-Guigues.

Finalement, le développement du réseau de chemins forestiers donne actuellement accès à la majeure partie du territoire de la M.R.C. et cette situation apporte des avantages avec la possibilité de mettre en valeur le potentiel faunique du territoire et, en contre-partie, des inconvénients en ouvrant la porte à un développement non-contrôlé de la villégiature sur le territoire (chalets et camps de chasse).

Réseaux de transport d'énergie et contrôle des eaux

Pour répondre aux besoins du flottage du bois et d'industries consommatrices d'énergie, le réseau hydrographique de la région a été rapidement mis à contribution avec des barrages hydro-électriques et des ouvrages de retenue. Certains de ces ouvrages sont aujourd'hui désaffectés, d'autres sont dans un état dangereux.

Le rehaussement du niveau naturel des eaux provoqué par ces ouvrages occasionne des problèmes d'érosion en de nombreux endroits. Récemment (1975), la région a refusé catégoriquement tout nouveau rehaussement des eaux pour réduire les risques d'inondation dans le Sud de la province, un tel rehaussement ayant signifié l'inondation du secteur Est de la M.R.C..

De plus en plus de villégiateurs et d'entreprises reliées à la ressource récréative se sont établis le long des lacs des Quinze et Simard depuis les quinze dernières années. De plus, le niveau des eaux entre le début du mois de mai et le mois de septembre (la période liée à la récréation aquatique) varie entre 2 et 2.5 m, selon les données du ministère des Travaux publics du Canada. Cette variation pose des contraintes aux utilisateurs, particulièrement à l'endroit des équipements et des installations localisés aux abords des plans d'eau mentionnés précédemment.

Actuellement, l'ensemble du réseau électrique appartient à l'Hydro-Québec, sauf le réseau municipal de Belleterre (réseau mis en vente en 1990).

Ce réseau municipal, actuellement avantageux sur le plan financier, pourrait cependant, à moins d'un raccordement à l'Hydro-Québec, devenir désavantageux pour cette municipalité compte tenu que la capacité actuelle de ce réseau ne lui permettrait pas d'alimenter une usine de moyenne importance.

Le réseau de gaz naturel ne dessert actuellement que la ville de Témiscaming quoiqu'un pipeline traverse Roulier.

Le développement de ce réseau dans la M.R.C. demeure aujourd'hui problématique compte tenu de l'absence de gros bassins de population ou d'autres gros consommateurs d'énergie comme Tembec, il faut signaler que le C.R.D.A.T. réalise actuellement une étude de faisabilité pour le développement de ce réseau à travers l'Abitibi-Témiscamingue et que les résultats de cette étude devrait permettre de mieux envisager l'avenir de ce côté.

Réseaux d'aqueduc et d'égout

Sur le territoire de la M.R.C.T., 16 municipalités offrent des services d'aqueduc et d'égout à l'intérieur de leur périmètre d'urbanisation (voir tableau 14). Toutes les autres municipalités et T.N.O. ne présentent aucun de ces services sauf Fugèreville qui possède un réseau d'égout.

RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Municipalités	Présence de réseaux d'aqueduc et d'égout	Présence d'un réseau d'égout seulement	Absence de réseaux d'aqueduc et d'égout
Angliers	*		
Béarn	*		
Belleterre	*		
Duhamel-Ouest			*
Fabre	*		
Fugèreville		*	
Guérin	*		
Kipawa			*
Laforce			*
Latulipe	*		
Laverlochère	*		
Lorrainville (P)	*		
Lorrainville (V)	*		
Moffet			*
Nédelec	*		
Notre-Dame du Nord	*		
Rémigny			*
St-Bruno de Guigues	*		
St-Eugène de Guigues	*		
Tee-Lake			*
Témiscaming	*		
T.N.O. Laniel			*
T.N.O. Roulier			*
Ville-Marie	*		

8. TELECOMMUNICATIONS

Le réseau téléphonique actuel, partagé entre Bell Canada et Télébec se caractérise par un grand nombre de communautés d'appel dont la ville de Ville-Marie constitue le pivot majeur (voir figure 8). Toutefois, plusieurs municipalités ont une communauté d'appel très restreinte ou ne font partie d'aucune d'elles, d'où des frais d'interrurbains élevés pour les résidents de ces localités. Télébec vient d'effectuer des travaux joignant Angliers, St-Eugène-de-Guigues, Latulipe et Fugèreville au réseau de Ville-Marie. Compte tenu de la concentration des services gouvernementaux et commerciaux à Ville-Marie, l'avenir semble indiquer que les modifications subséquentes aux communautés d'appels iront également dans ce sens. L'inaccessibilité à une ligne téléphonique privée constitue également un problème majeur pour un nombre de résidents de la M.R.C. et la mise en disponibilité de ce service, à un prix abordable, constitue certe un objectif d'avenir pour ce réseau.

La région peut également compter sur son propre réseau radiophonique, ce qui constitue un avantage indéniable pour une couverture et une diffusion régionale de l'information (voir figure 9). Toutefois, les ondes diffusées par les deux stations existantes sont reçues de façon très inégales sur le territoire et une amélioration de ce côté serait particulièrement nécessaire du côté de Laniel, Laforce, Belleterre et Kipawa.

Les quatre chaînes de télévision françaises sont captées inégalement sur le territoire et leur réception, là où elle est possible, nécessite souvent le recours à une antenne

FIGURE 8

COMMUNAUTE D'APPEL
PAR LOCALITE

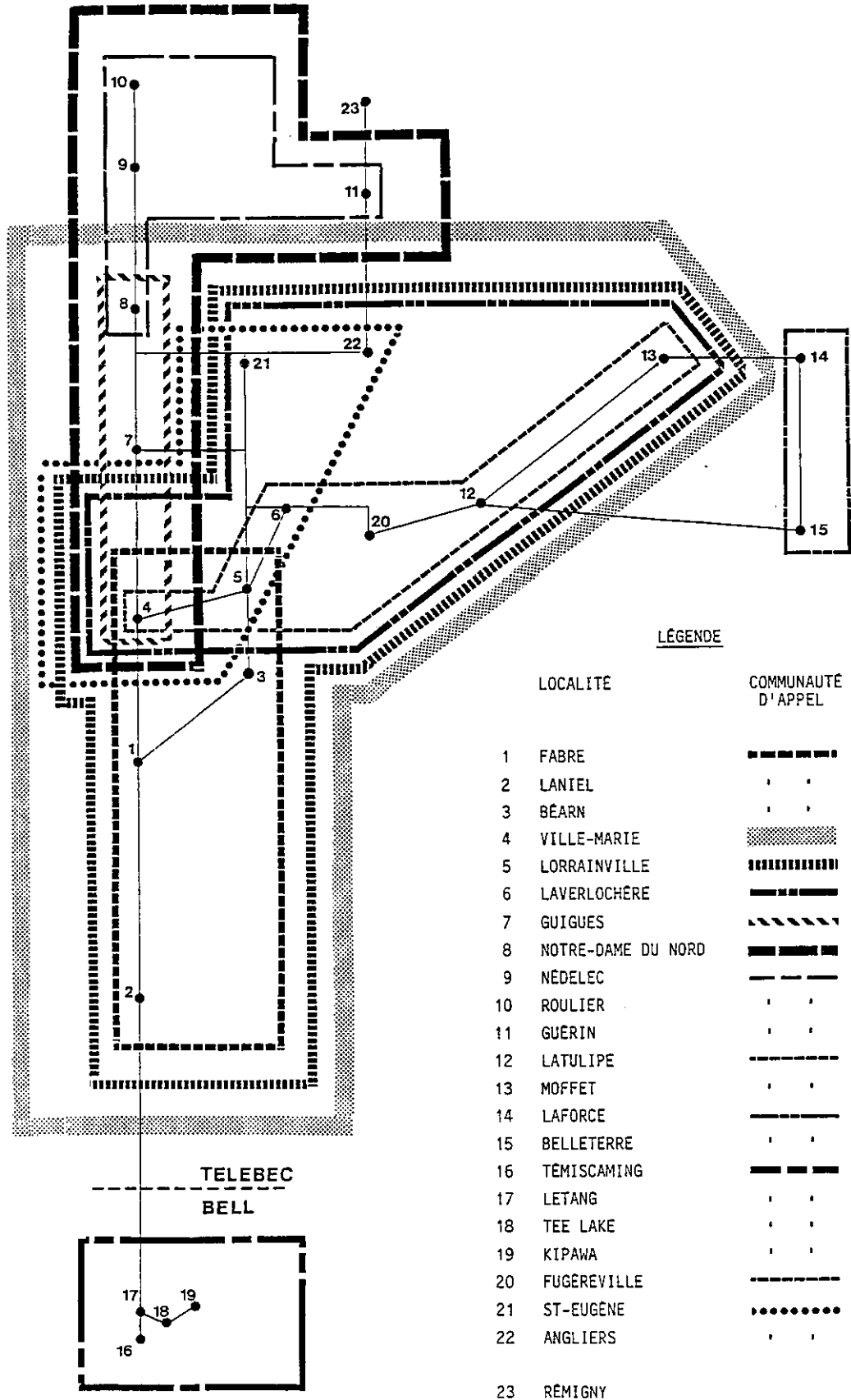
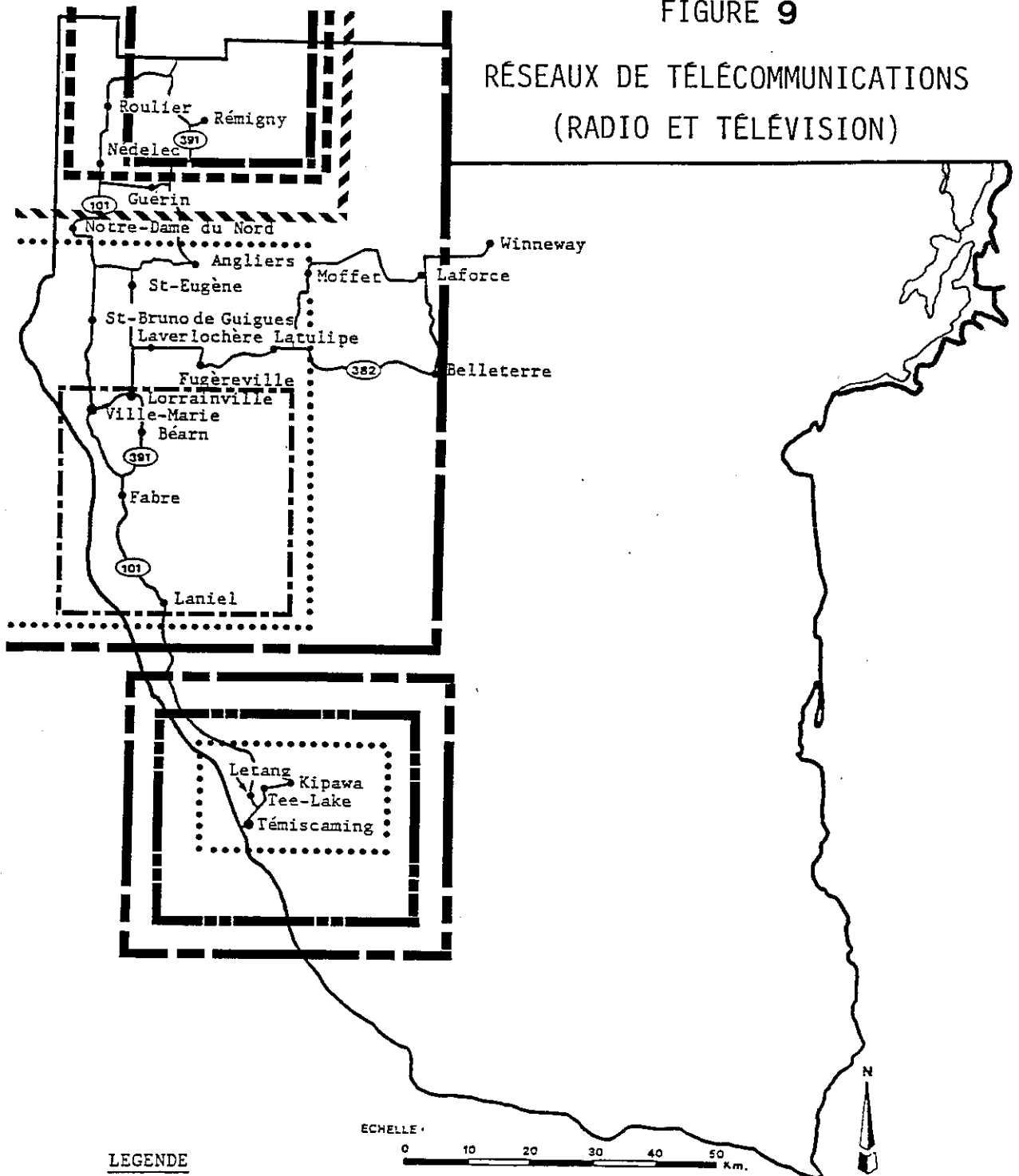


FIGURE 9

RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (RADIO ET TÉLÉVISION)



LEGENDE

- CKVM-MA (Ville-Marie) CKVT-MA (Témiscaming)
- //// CHLM-MF (Rouyn)
- ==== CIVN-TV (Radio-Québec) (Rouyn)
- CFEM-TV (TVA) (Rouyn)
- CBFST-TV-2 (Radio-Canada) (Témiscaming) en provenance de Toronto
- CKRN-TV-2 (Radio-Canada) (Ville-Marie) et CKRN-TV-3 (Radio-Canada) (Béarn - Fabre)
- Projet de Radio-Québec d'implanter deux antennes réémettrices au Témiscamingue, une à Béarn sur le Mont St-Bruno et l'autre à Témiscaming

extérieure sophistiquée ou à un câblodistributeur (voir figure 9). La non-diffusion des signaux de Radio-Nord dans le secteur Sud de la M.R.C. constitue un facteur d'éloignement régional supplémentaire pour ce secteur qui reçoit les signaux de Radio-Canada via Toronto.

L'amélioration de la réception des quatre grandes chaînes françaises (Radio-Canada, TVA, Quatre-Saisons et Radio-Québec), sans l'emploi d'artifices coûteux pour les résidents de la M.R.C., constitue donc un objectif souhaitable dans ce domaine.

La câblodistribution en est encore à ses débuts et seules les municipalités de Témiscaming, Letang, Tee-Lake et Notre-Dame-du-Nord sont desservies par Câblevision du Nord du Québec et que, seules Fabre, Béarn, Lorrainville, Ville-Marie et St-Bruno-de-Guigues le sont par Câblotem. Compte tenu de la difficulté de développer une programmation culturelle variée et soutenue dans un milieu à faible population, l'extension de ce service vers les autres municipalités où il pourrait être rentable constitue un palliatif intéressant.

9. ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Agriculture

Avec plus de 300 producteurs, l'agriculture représente la base économique de plusieurs municipalités. Les activités agricoles se concentrent particulièrement dans l'industrie laitière (55% des producteurs) et la production de bovins de boucherie (33% des producteurs) les autres types de production animale (volaille, lapin, mouton, porc, ruche) et de production végétale (céréalière, horticulture) ont tendance à se développer mais demeurent néanmoins marginaux (voir tableau 15).

Seulement 36% de la superficie des sols agricoles cultivables sont effectivement en culture. La superficie énorme à potentiel cultivable (en rapport à ce qui est cultivé) est soumise, cependant, à des contraintes de mise en culture comme l'enclavement, le morcellement (le manque de grandes superficies d'un seul tenant), l'accessibilité compte tenu de la topographie, de la couverture végétale existante ou de l'éloignement des centres de production et de transformation. Ces contraintes expliquent les difficultés d'exploiter et de rentabiliser les cultures et les fermes laitières.

Ce potentiel demeure, toutefois, accessible à d'autres formes de cultures adaptées à des conditions plus difficiles et qui ne dépendent pas de la qualité des sols, de grandes superficies et du transport journalier, comme c'est le cas pour la production des fermes laitières.

TABLEAU 15

NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES PAR TYPE DE PRODUCTIONS, 1989 (DONNEES DE L'U.P.A.)

	PRODUCTIONS ANIMALES					PRODUCTIONS VEGETALES					TOTAL PRODUCTEUR	
	LAIT	BOVIN	PORC	MOUTON	AUTRES (1)	SOUS-TOTAL	COMMERCIAL	MARAICHERE	PATATE	ERABLIERE		SOUS-TOTAL
ANGLIERS	1	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
BEARN	10	5	0	0	2	17	2	0	0	0	2	18
DUHAMEL-OUEST (2)	11	10	1	1	2	25	7	1	0	1	9	27
FUGEREVILLE	12	8	1	0	2	23	6	0	0	2	8	24
GUERIN	8	3	1	0	0	12	3	0	0	0	3	11
LAFORCE	3	11	0	0	1	15	1	0	0	0	1	15
LATULIPE-ET-GABOURY	8	5	0	0	1	14	3	0	0	0	3	15
LAVERLOCHERE	15	11	0	0	0	26	6	0	1	0	7	26
LORRAINVILLE (2)	16	14	1	2	1	34	9	0	0	0	9	36
MOFFET	4	3	0	0	0	7	0	0	0	0	0	7
NEDELEC	21	5	0	1	0	27	0	0	0	0	0	27
NOTRE-DAME-DU-NORD	10	5	1	0	0	16	3	1	0	0	4	18
REMIGNY	4	9	2	0	0	15	0	0	0	1	1	14
ST-BRUNO-DE-GUIGUES	27	9	1	1	3	41	9	2	0	0	11	45
ST-EDOUARD-DE-FABRE	15	8	1	0	1	25	4	0	0	2	6	25
ST-EUGENE-DE-GUIGUES	19	5	0	0	0	24	4	0	4	0	8	26
TEMISCAMING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
TNO ROULIER	3	0	0	0	0	3	1	0	0	0	1	3
M.R.C.T. (TOTAL)	187	113	9	5	13	327	58	4	5	7	74	341

56

SOURCE: SERVICE DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA CFPAT A PARTIR DE LA LISTE DES ENTREPRISES AGRICOLES DE L'U.P.A., 1989

LA SOMME HORIZONTALE DES PRODUCTEURS N'EST PAS EGALE AU RESULTAT EN RAISON DU NOMBRE DE PRODUCTION PAR PRODUCTEUR

(1) LA CATEGORIE AUTRES COMPREND: OEUF/VOLAILLES, CHEVAUX, MIEL, POISSON, CHEVRE, CAILLE/FAISAN.

(2) DUHAMEL-OUEST INCLUT VILLE-MARIE ET LORRAINVILLE INCLUT NOTRE-DAME-DE-LOURDES-DE-LORRAINVILLE

Ainsi, les efforts doivent tendre à solidifier et intensifier les formes traditionnelles de productions agricoles (grande culture et production laitière) là où les territoires cultivés présentent les meilleurs potentiels. Et, là où le territoire est cultivé ou cultivable mais présente des contraintes d'exploitation, l'exploitation agricole doit tendre vers une diversification de la production.

Sur le plan socio-économique, l'emploi et la production reliés à l'agriculture et leur évolution dans le temps permettent d'exprimer l'état de la situation en agriculture au Témiscamingue.

A ce sujet, on peut tirer trois constatations majeures:

- Les emplois liés aux secteurs d'activités agricoles sont en diminution pour la période 1971-1981 alors que le nombre d'emplois total (tous les secteurs d'activités économiques) pour le Témiscamingue est en hausse.
- Depuis plus d'une vingtaine d'années, le nombre de producteurs laitiers diminue (diminution de 42% entre 1975 et 1985). De façon moins importante que le nombre de producteurs, dû à l'accroissement de leurs troupeaux, le nombre total de vaches laitières est aussi en régression. En contrepartie, un phénomène de consolidation des fermes laitières est en train de s'établir, le quota moyen par producteur ayant augmenté, durant la période 1975-1985, de 106%.
- Les producteurs de bouvillons ont connu, pour la même période, une hausse de 76%. Cependant, la taille des troupeaux par producteur est demeurée sensiblement la même. Les producteurs de moutons se retrouvent à peu près dans le même contexte. Cette situation est donc caractérisée par une amorce de développement agricole diversifié mais dont la productivité par producteur demeure stagnante.

Enfin, le manque de relève, d'autosuffisance en matière de viande porcines et bovines et de céréales, de formation des agriculteurs potentiels, d'information sur les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des sols ainsi que des données précises sur l'agroclimat exercent un impact négatif sur le développement du secteur agricole au Témiscamingue.

Actuellement, le territoire de la M.R.C. qui, sans conteste, détient le meilleur potentiel agricole de l'Abitibi-Témiscamingue, est à un point tournant où les jeux doivent être faits autour:

- de la diversification de la production agricole (particulièrement l'élevage de bovins, de moutons, de porcs, de volailles);
- de la transformation des produits agro-alimentaires (projet d'implantation d'une usine de déshydratation de la luzerne);
- de la recherche (projet d'implantation d'une ferme expérimentale, plan de développement agro-alimentaire, confection d'une carte pédologique);
- et de la formation d'une relève adéquate.

Forêt

La part relative qu'occupe la forêt au Témiscamingue correspond à 91% du territoire (en incluant les lacs et les cours d'eau) soit 86% de terres publiques et 5% de terres privées. Alors qu'une large proportion (8,122 km² ou 55%) des terrains productifs accessibles du territoire est composée de forêts mûres, le rôle est inversé dans le territoire municipalisé (qui représente 1/3 du territoire de la M.R.C.) où environ 15% de la forêt est mûre.

En effet, 62% de la superficie du territoire municipalisé appartient à l'état. Ce secteur, en périphérie des bassins de population, a été exposé au cours des dernières décennies à de nombreuses coupes successives qui en font un territoire dégradé. La régénération d'essences en bouleau blanc, peuplier faux-tremble ou épinette remplace ce qui était autrefois des forêts de pins blancs ou de bouleaux jaunes. Peu ou pas de reboisement s'effectue. De plus, ce territoire intra-municipal renferme plusieurs parcelles enclavées par des lots privés dont leur mise en valeur par le gouvernement est inexistante. Donc, en plus de l'absence de mise en valeur, ces parcelles, de juridiction publique, sont exemptes du pouvoir de taxation municipale.

Le volume total des tiges est réparti de façon à peu près égale entre les résineux et les feuillus. Sur les terres privées, cependant, les feuillus occupent 2/3 du volume.

La possibilité annuelle totale, toute utilisation, pour le territoire de la M.R.C. de Témiscamingue est évalué à 2,423,800 mètres cubes par an. Depuis l'entrée en vigueur des CAAFs en 1989-90, c'est 58,6% (941,200 m³) du volume attribué qui est transformé au Témiscamingue.

Les caractéristiques de la forêt témiscamienne et la structure industrielle locale font que, sur une possibilité annuelle de 2,423,800 mètres cubes, 817,900 mètres cubes ne sont pas attribués. Une bonne partie de ce volume non-attribué est constituée de bouleaux et de cèdres pour lesquels il existe peu de débouchés industriels. La recherche de nouveaux sous-produits et la mise sur pied de

projets pour la transformation des essences non-attribuées permettraient d'atteindre une utilisation optimale de la forêt.

En 1989, la forêt privée (135,831 hectares) était partagée entre 1650 propriétaires. Pour la même année, le reboisement est évalué à 923,000 plants.

Sur le plan socio-économique, la forêt joue un rôle prépondérant dans notre région. Comme l'indique le tableau 16, 1/3 de tous les emplois dans la M.R.C. sont reliés à la ressource forestière. La transformation du bois (secteur manufacturier) procure environ 77% des emplois générés.

La Loi sur les forêts, adoptée en décembre 1986, mettait en place le nouveau régime forestier. Substantiellement, ce régime s'appuie sur le rendement soutenu et reconnaît l'usage polyvalent du milieu forestier.

Par cette loi, le gouvernement retient non seulement les déficiences des concessions forestières comme modes de gestion, mais aussi les modalités d'un aménagement forestier à rendement soutenu réalisé dans le respect des diverses composantes du milieu. Ce régime, qui propose une philosophie nouvelle en matière d'aménagement forestier, cherche à minimiser les conflits inhérents à l'utilisation polyvalente du territoire. En effet, tout en visant le maintien de la production forestière, la loi et la réglementation établissent les normes minimales permettant d'assurer le maintien de la qualité de l'eau, des habitats fauniques et de protéger les paysages.

TABLEAU 16

NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS DANS LES SECTEURS FORESTIERS ET AGRICOLES (1990)

	PRIMAIRE		INDUSTRIEL		TERTIAIRE		TOTAL	
	ENTREPRISE	EMPLOIS	ENTREPRISE	EMPLOIS	ENTREPRISE	EMPLOIS	ENTREPRISE	EMPLOIS
FORESTIER	18	189	-	1427	48	239	-	1855
AGRICOLE	274	571	-	104	11	40	-	715
SOUS-TOTAL (FORET + AGRICOLE)	292	760	-	1531	59	279	-	2570
<u>TOUTS LES SECTEURS</u> <u>(TOTAL) MRCT</u>	296	805	80 *	1792 *	606	3107	982	5704

* TOTAL DU SECTEUR SECONDAIRE (TRANSFORMATION) 1990

LE TOTAL DES EMPLOIS "INDUSTRIELS" EST DE 1680 EN 1990

SOURCE: CDET, ENQUETE AUPRES DES ENTREPRISES DU TEMISCAMINGUE, FEVRIER 1991

Toutefois, la Loi sur les forêts, comme d'autres lois provinciales, ignore les particularités régionales; ce qui a pour conséquence:

- que le rapprochement des usines de transformation de leur source d'approvisionnement ne s'est pas produit;
- de rendre difficile l'application de mesures de protection efficaces pour les lacs de villégiature, les chemins et les sites d'intérêt;
- de concentrer la majorité des pouvoirs dans les mains du ministre des Forêts.

Ainsi, il y aurait lieu d'harmoniser les différentes utilisations de la forêt (fauniques, récréatives, industrielles) et d'accroître la recherche en région afin d'adapter l'exploitation et l'aménagement forestiers aux particularités locales. Le ministère des Forêts déposera en 1992, une stratégie gouvernementale de protection des forêts.

Tourisme

La nature avec ses nombreux lacs et rivières, sa forêt, sa faune, son relief, constitue l'attrait touristique majeur du Témiscamingue. En effet, des plans d'eau importants tels les lacs Témiscamingue, Kipawa, Grand lac Victoria, des Quinze et Simard et de vastes territoires fauniques tels la réserve faunique La Vérendrye et les zones d'exploitation contrôlée (Restigo, Maganasipi, Dumoine et Kipawa) présentent une grande part de la richesse témiscamienne.

Ainsi, le tourisme dans la M.R.C. est surtout concentré autour des activités de plein air particulièrement la chasse et la pêche. Plus de 60 pourvoyeurs opèrent des camps

représentant 452 unités d'hébergement (voir tableau 9). Une forte proportion des équipements récréatifs est aussi axée sur des activités nautiques (rampes de mise à l'eau, quais publics, ports de plaisance, plages) ou d'autres activités sportives (pistes de ski de fond, pistes de motoneige, terrains de golf, centres d'équitation, terrains de camping). Bien que représentant peu d'aménagements spécifiques pour les excursions en canot, le territoire du Témiscamingue est très propice au canotage; les rivières des Outaouais, Kipawa et Dumoine étant bien connues des adeptes du canot-camping. De plus, de nombreux chalets et camps de chasse se sont installés sur notre territoire.

Outre ces activités de plein air, la région quoiqu'encore très mal connue, diffère par la qualité de ses paysages, par des manifestations d'envergure (Régates Internationales de Ville-Marie, Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord), par des témoins de son histoire. Parmi les éléments culturels et naturels dignes d'intérêt, citons: la parc national historique de Fort-Témiscamingue, la Maison du Colon, le T.E. Draper, le Domaine Brown, le musée de Guérin, le complexe forestier d'Opémican, le poste de traite d'Hunter's Point, la Gap, les maisons de la rue Notre-Dame (Ville-Marie), la gare du Canadien Pacifique (Témiscaming), la mine Wright, le pont Grassy-Narrow, les ponts couverts, les églises, les sites archéologiques, le site Topping, le Domaine de la Baie Gillies, la Baie du Canal, l'île McKenzie, le ruisseau Gordon, les sentiers écologiques, les érablières, etc...

Les préoccupations d'avenir sont surtout axées vers la consolidation et la mise en valeur des acquis: harmonisation de

l'exploitation forestière avec la conservation de la faune, projets de développement touristique à Angliers et à Laniel, projet de mise en valeur du site d'Opémican, mise en valeur adéquate du Fort-Témiscamingue, projets pour la protection des archives régionales et des biens du musée de Guérin, projet d'un centre d'interprétation pour la Maison du Colon, projet d'aménagement d'un musée dans l'ancienne gare du Canadien Pacifique, projet de reconstruction du pont Grassy Narrow, projet de fouilles archéologiques, mise en oeuvre du plan de développement touristique de l'Abitibi-Témiscamingue, etc..

Enfin, concernant le soutien aux activités récréo-touristiques, il importe de mentionner que la signalisation des produits touristiques, l'amélioration de la qualité des routes, de l'hébergement et de la restauration, la promotion, les forfaits incluant des formules originales et le développement d'un circuit touristique sont des facteurs qui feront du récréo-tourisme au Témiscamingue un élément complet.

Services à la population

Une faible population, dispersée à travers 21 municipalités réparties sur un vaste territoire, constitue un handicap majeur pour le maintien et le développement d'un réseau de services à la population, tant au niveau gouvernemental (santé, éducation) qu'au niveau municipal (culture et loisir).

Actuellement, cet handicap est contourné, autant que faire se peut, par le biais de politiques telles la sectorialisation des services de santé, le partage de la

clientèle scolaire entre les municipalités pour assurer le maintien des écoles, des ententes intermunicipales sur les équipements de loisirs et le développement d'équipements polyvalents tels les centres communautaires ou les bibliothèques municipales à multiples fonctions.

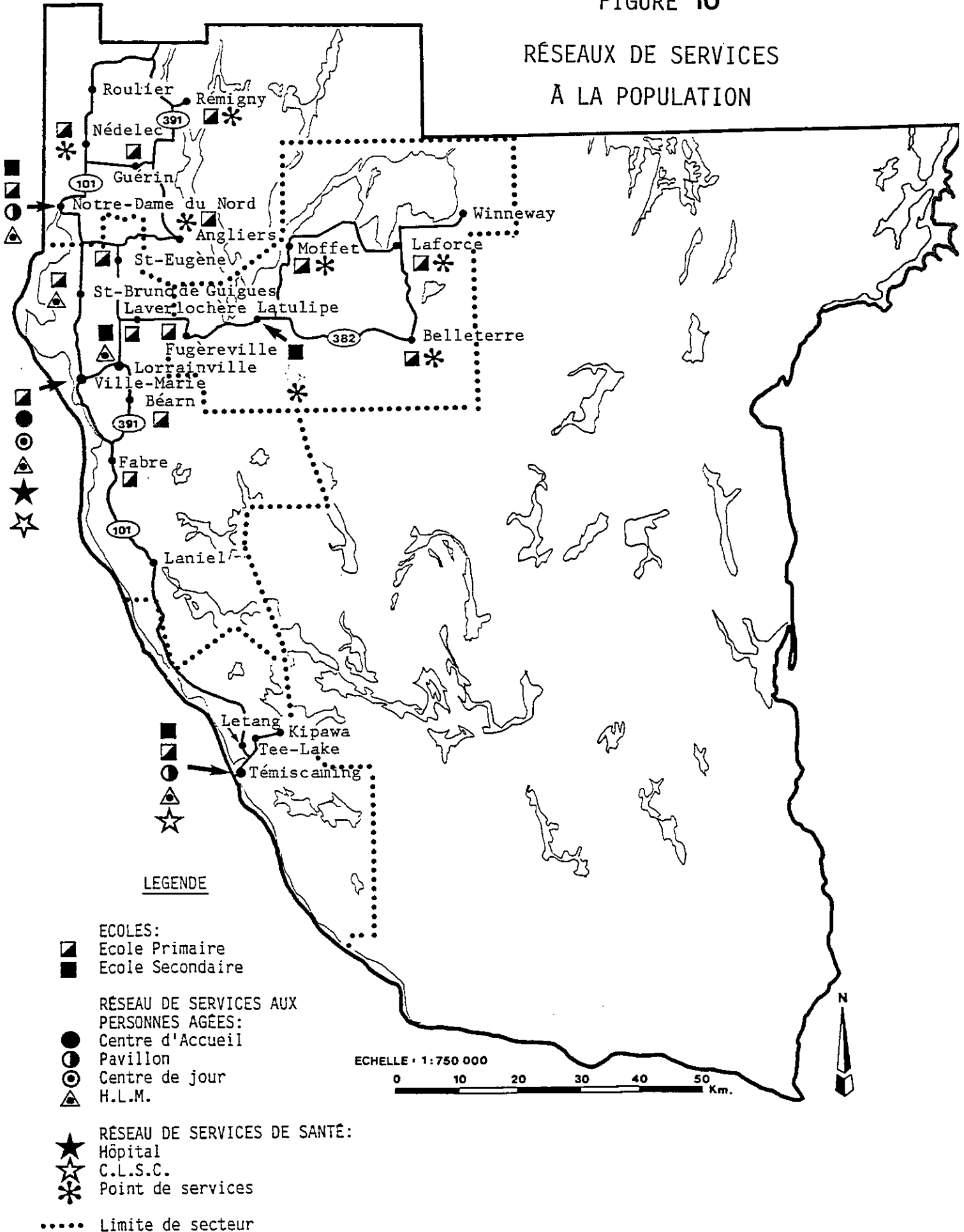
Dans l'avenir, les perspectives démographiques semblent indiquer qu'il faudra continuer et même accentuer dans cette voie si la M.R.C. veut assurer à chaque municipalité un niveau minimal de services à leur population, peu importe leur catégorie d'âge.

La figure 10 présente la localisation des services à la population tels les écoles, les services aux personnes âgées et de santé.

Le secteur tertiaire/services comprend en comparaison avec les secteurs primaire et secondaire/manufacturiers, plus de la moitié des emplois au Témiscamingue. La nature de ces emplois joue un rôle très important sur la qualité de vie de la population. En effet, ils portent sur le transport, les communications, le commerce, les finances, l'éducation, la santé, l'hébergement et la restauration.

Les emplois liés aux services prennent une part importante dans l'économie, aussi bien du Témiscamingue qu'au Québec. Cependant, la part relative qu'occupent les emplois liés aux services demeure plus faible dans la M.R.C. que dans l'ensemble de l'A.-T. et du Québec. La faible population de la M.R.C. peut expliquer en partie les difficultés de générer un niveau de service plus élevé.

FIGURE 10

RÉSEAUX DE SERVICES
À LA POPULATION

Outre une part relativement plus faible du secteur service dans notre M.R.C., l'accroissement des emplois liés à ce secteur d'activités est évident au Témiscamingue. En effet, on assiste depuis quelques années à une consolidation d'organismes à caractères gouvernementaux (dans les domaines de la santé, éducation et administration publique), à l'apparition de nouveaux services professionnels (en finance, assurance, placement immobilier et gestion) et à la création d'une variété de structures à caractère régional notamment, la M.R.C., la C.D.E.T., l'O.T.T. et le C.R.L..

Si l'on se fie aux tendances exprimées pour le Québec, le secteur tertiaire/services continuera de prendre de l'importance au Témiscamingue en termes d'emplois. Cependant, il importe de signaler où porteront certains des impacts et quelles orientations de développement pourraient prendre les services.

En utilisant la population et les ménages en interaction avec le secteur tertiaire/services, deux observations majeures émergent. Premièrement, la quasi stabilité de la population (voir tableau 17) suggère une consolidation au lieu d'un éclatement des structures à caractère régional.

Deuxièmement, en se basant toujours sur le Bureau de la Statistique du Québec (B.S.Q.), l'accroissement est particulièrement significatif pour les ménages des groupes d'âge 35-64 ans et 65 ans et + qui augmenteraient de 44.1% et 47.3% respectivement en l'an 2006. L'augmentation d'environ 68 ménages par année, en majorité dans les centres majeurs de la M.R.C., porte donc à réfléchir sur les impacts que cela peut occasionner sur les services à la population,

notamment, sur la demande en logements, la construction et les services professionnels. Ainsi, concernant les ménages de 65 ans et plus, quels services additionnels, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'habitation ou des loisirs, y a-t-il lieu de prévoir pour cette strate de population en pleine croissance?

TABLEAU 17

TENDANCES DE LA POPULATION ET DES MENAGES

AU TEMISCAMINGUE (1986-2006)

	1986	2006	Accroissement (%)
Population	17,696	17,439	-1.5%
Ménages			
15-34 ans	1,848	1,435	-22.3%
35-64 ans	2,953	4,256	44.1%
65 ans et +	984	1,449	47.3%
Total	5,785	7,140	23.4%
Personnes/ménage	3,06	2,44	-20.3%

Source: Bureau de la statistique du Québec. Prévisions de la population et des ménages des M.R.C., 1986-2006.

REFERENCES GENERALES

1. Association des biologistes du Québec (1984). Atlas environnemental de l'Abitibi-Témiscamingue. Thèmes: municipal, industries, mines, métaux toxiques, agriculture, écologie.
2. Bureau de la statistique du Québec (1984). Prévisions de la population et des ménages des M.R.C., 1986-2006.
3. Centre de recherche le développement de l'A.-T.. Données non-publiées de Statistique Canada (1981-1981).
4. Environnement Canada. Service de la météorologie. Diverses publications sur le climat de la région du Québec.
5. M.E.N.V.I.Q. (1990). Rapport PA-30. Etude synthèse de l'effet de l'acidité sur les communautés piscicoles de 74 lacs de la région hydrographique de l'Outaouais.
6. M.E.N.V.I.Q. (1984). Direction des Réserves écologiques et des sites naturels.
7. M.E.N.V.I.Q. (1984). Rapport du GERLED (groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux).
8. M.E.R. (1978). Profil biophysique. Unité de gestion no. 81. Préparé par le service des plans d'aménagement, direction générale des forêts. Volumes I et II.

9. M.R.C.T.. Dossier statistique de la M.R.C., juin 1991.
10. M.R.C.T.. Mémoire présenté à la Commission sur la protection des forêts, 5 juin 1991 à Notre-Dame-du-Nord.
11. M.R.C.T. (1991). Rôles d'évaluation foncière.
12. Régie des services publics du Québec (1986). Ordonnance sur le service téléphonique régional.